

FOR PEACE

GRAN VIA, 658 BAIX. 08010 BARCELONA T. 93 554 42 70 | F. 93 554 42 80 ICIP@GENCAT.CAT | WWW.ICIP.CAT

ICIP WORKING PAPERS: 2009/3

Élections en 2009?
Progrès et obstacles
dans la construction de la paix
en Côte d'Ivoire

Albert Caramés



PER LA PAU

Élections en 2009? Progrès et obstacles dans la construction de la paix en Côte d'Ivoire

Albert Caramés

Collaborateur de l'ICIP, actuellement en Côte d'Ivoire. Membre de l'École de Culture de la Paix jusqu'en juillet 2009

albert.carames@gmail.com

Texte commandé par l'Institut Catalan International pour la Paix comme outil de travail pour une future mission d'observation électorale et de construction de la paix en Côte d'Ivoire.

Institut Catalan International pour la Paix Barcelone, novembre 2009 2.eme édition: avril 2010

© 2009 Institut Català Internacional per la Pau

Gran Via, 658, baix. 08010 Barcelone (Espagne) T. +34 93 554 42 70 | F. +34 93 554 42 80 recerca.icip@gencat.cat | www.icip.cat

Éditeurs

Javier Alcalde et Rafael Grasa

Conseil Éditorial

Pablo Aguiar, Alfons Barceló, Catherine Charett, Gema Collantes, Caterina Garcia, Abel Escribà, Vicenç Fisas, Tica Font, Antoni Pigrau, Xavier Pons, Alejandro Pozo, Mònica Sabata, Jaume Saura, Antoni Segura et Josep Maria Terricabras

Traduction

Maria Sirera

Correction

Ātona, SL

Graphisme

Cla-se

ISSN

2013.5793 (édition en ligne) 2013.5785 (édition en papier)

DL

Tous droits réservés

ABSTRACT (FRA):

Trois mois de conflit armé en Côte d'Ivoire pendant l'année 2002 finirent par provoquer la division du pays en deux régions, séparées par une ligne d'interposition contrôlée par les Forces Licorne françaises. Le processus de paix se prolongea dans le temps, caractérisé par un manque de confiance mutuelle et une immobilité politique. Ces faits ont débouché sur une situation d'impasse et la permanence de Laurent Gbagbo à la présidence du pays. De plus, les différents accords politiques n'aidèrent pas le processus de construction de la paix, puisqu'ils n'abordaient pas certains problèmes principaux du pays, comme par exemple la propriété des terres et les sujets concernant l'identité. Ce document de travail aspire, tout d'abord, à analyser les faits principaux et les causes qui provoquèrent le conflit à partir du coup d'état de 2002. En deuxième lieu, le document analyse le processus de paix et signale les éléments clé de l'Accord de Paix d'Ouagadougou (2007) : la création d'une nouvelle et unique structure des forces armées, ainsi que l'identification de la population et la réalisation d'un processus électoral. L'objectif principal est de fournir un outil de travail à l'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP) afin d'envoyer une mission d'observation électorale dans ce pays africain.

Mots clé: crise, accord de paix, forces armées, réintégration, élections, identification.

ABSTRACT (CAT):

Tres mesos de conflicte armat a Côte d'Ivoire¹ durant el 2002 acabaren amb la divisió del país en dues regions, separades per una línia d'interposició controlada per les franceses *Forces Licorne*. El procés de pau es perllongà en el temps i es caracteritzà per una manca de confiança mútua i per una immobilitat polí-

^{1.} En català, Costa d'Ivori. El nom francès Côte d'Ivoire és, però, l'únic nom oficial del país.

tica. Aquests fets desembocaren en una situació d'*impasse* i en la permanència de Laurent Gbagbo a la presidència del país. A més, els diferents acords polítics no ajudaren el procés de construcció de pau, ja que no encaraven alguns dels problemes principals del país, com ara la propietat de les terres i els assumptes d'identitat. Aquest document de treball aspira, en primer lloc, a analitzar els fets principals i les causes que originaren el conflicte des del cop d'estat del 2002. En segon lloc, el document analitza el procés de pau i assenyala els elements clau de l'Acord de Pau d'Ouagadougou (2007): la creació d'una estructura de forces armades nova i única, així com la identificació de la població i la realització d'un procés electoral. L'objectiu principal és proporcionar una eina de treball a l'Institut Català Internacional per la Pau (ICIP) per enviar una futura missió d'observació electoral a aquest país africà.

Paraules clau: crisi, acord de pau, forces armades, reintegració, eleccions, identificació.

ABSTRACT (CAS):

Tres meses de conflicto armado en Côte d'Ivoire² en 2002 acabaron con la división del país en dos regiones, separadas por una línea de separación controlada por las francesas Forces Licorne. El proceso de paz se alargó en el tiempo y se caracterizó por una falta de confianza mutua y por la inmovilidad política. Estos hechos desembocaron en una situación de *impasse* y en la permanencia de Laurent Gbagbo en la presidencia del país. Además, los diferentes acuerdos políticos no ayudaron al proceso de construcción de paz, ya que no trataban algunos de los problemas principales del país, como la propiedad de las tierras y la identidad. Este documento de trabajo aspira, en primer lugar, a analizar los hechos principales y las causas que originaron el conflicto desde el golpe de estado de 2002. En segundo lugar, el documento analiza el proceso de paz y señala los elementos clave del Acuerdo de Paz de

^{2.} En castellano, Costa de Marfil. El nombre francés Côte d'Ivoire es el único nombre oficial del país.

Ouagadougou (2007): la creación de una estructura de fuerzas armadas nueva y única, así como la identificación de la población y la convocatoria de elecciones. El objetivo principal es proporcionar una herramienta de trabajo al Institut Català Internacional per la Pau (ICIP) para enviar una futura comisión de observación electoral a este país africano.

Palabras clave: crisis, acuerdo de paz, fuerzas armadas, reintegración, elecciones, identificación.

ABSTRACT (ENG):

In 2002 in Côte d'Ivoire³ three months of armed conflict ended with the division of the country. Two regions were separated by an interposition line controlled by the French Forces Licorne. This significant peace process was maintained over time, but characterized for lack of mutual confidence and political immobility, which led to an impasse and the continuation of Laurent Gbagbo in the presidency. Moreover, the peace building process was less successful because the different political agreements failed to address some of the main national problems, such as land property and identity issues. The following paper aims first to analyze the main facts and causes that instigated the conflict since the coup d'état in 2002. Secondly, the paper will analyze the peace process and point out the key elements of the Ouagadougou Peace Agreement (2007): the creation of a new and unique armed forces structure, as well as the identification of the population and implementation of an electoral process. The main goal is to provide the International Catalan Institute for Peace (ICIP) a working tool in order to send an electoral observation mission to this African country by November 2009.

Key words: crisis, peace agreement, armed forces, reintegration, elections, identification.

^{3.} Although known as the Ivory Coast in English, the French name, Côte d'Ivoire, is the only official name of the country.

INDEX:

ACRONYMS

- 1. INTRODUCTION
- 2. LA «CRISE» EN CÔTE D'IVOIRE
 - 2.1 CAUSES DE LA «CRISE»
 - 2.2. ÉVOLUTION DE LA «CRISE»
- 3. LE PORCESSUS DE PAIX EN CÔTE D'IVOIRE DE LINAS-MARCOUSSIS À OUAGADOUGOU.
 - 3.1. CHRONOLOGIE DE LA SORTIE DE LA CRISE
 - 3.2. ACTEURS CLÉ POUR SORTIR DE LA CRISE
- 4. L'ACCORD DE OUAGADOUGOU SOUS LA LOUPE:
 - IL Y A LOIN DE LA COUPE AUX LÈVRES
 - 4.1. VERS DES NOUVELLES FORCES ARMÉEES
 - 4 1 1 PLAN DU PROCESSUS
 - 4.1.2. ÉVOLUTION DU PROCESSUS DU DDR
 - 4.2. ¿DES ÉLECTIONS PACIFIQUES ET TRANSPARENTES EN CÔTE D'IVOIRE?
 - 4 2 1 LES DÉFIS TECHNIQUES
 - 4.2.2. LES PERSPECTIVES POLITIQUES
- 5. CONCLUSIONS

ANNEXE I. ACCORD DE PAIX DE LINAS-MARCOUSSIS (2003) ANNEXE II. ACCORD DE PAIX DE OUAGA DOUGOU (2007) ANNEXE III. CARTE DE CÔTE D'IVOIRE

ACRONYMES

APO: Accord de Paix d'Ouagadougou

BM: Banque Mondiale

CCI: Centre de Commandement Intégré
CEI: Commission Électorale Indépendante
CNDDR: Commission Nationale du DDR

CNSI: Commission Nationale de Supervision e Identification

DDR: Désarmement, Démobilisation et Réintégration **DDM:** Désarmement, Démantèlement et Réintégration

DDHH: Droits de l'Homme

DIH: Droit International Humanitaire

ECOWAS: Economic Community of West African States

EEUU: États Unis

FAFN: Forces Armées de Forces Nouvelles FANCI: Forces Armées de Côte d'Ivoire FDS: Forces de Défense et de Sécurité FMI: Fonds Monétaire International

FN: Forces Nouvelles

FPI: Front Populaire Ivoirien

GTZ: Agence de Coopération Allemande

HRW: Human Rights Watch **ICG:** International Crisis Group

ICIP: Institut Catalan International pour la Paix

INS: Institut National de Statistique

LIDHO: Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

MFA: Mouvement des Forces pour l'Avenir **MJP:** Mouvement Pour la Justice et la Paix

MPIGO: Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest

OCHA: Office de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations

Unies

ONG: Organisation Non Gouvernementale

ONU: Organisation des Nations Unies **ONI:** Office National d'Identification

ONUCI: Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire

PDCI: Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire

PNRRC: Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Commu-

nautaire

RDHP: Rassemblement Houphôuëtiste pour la Démocratie et la Paix

RDR: Rassemblement des Démocrates Républicains

UE: Union Européenne

UNMIL: Mission des Nations Unies au Libéria **UPCI:** Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire

1. INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est un pays situé dans la région de l'Afrique de l'Ouest, avec une superficie d'environ 332.000 km², et frontalier avec le Ghana, Libéria, Mali, Guinée et Burkina Faso. Sa population frôle les 18,4 millions d'habitants, un 46% dans les zones urbaines, et plus de huit nationalités de la région parmi sa population avec un espoir de vie qui ne va pas au-delà des 46 ans. Sa trajectoire historique a été marquée par ses populations primitives, les migrations induites par la période de colonisation et d'immigration pendant l'étape de la libération (Akindes, 2007, 12).

Après la période comme colonie française (depuis 1893), le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire expérimenta le processus d'indépendance et adopta sa propre Constitution en novembre de la même année. Ce texte était basé sur un régime présidentialiste reconnaissant d'une façon théorique la pluralité de partis politiques et la séparation des trois pouvoirs. Malgré cette pluralité supposée, la scène politique ivoirienne fut dominée, de 1969 à 1993, par le président de Félix Houphouët-Boigny, exerçant un pouvoir autoritaire et néopatrimonialiste (Diarra 1997, 23) connu comme le «compromis houphouëtiste», basé sur un exercice «d'ingénierie» qui associait la politique d'ouverture vers l'extérieur et la gestion paternaliste de la diversité sociale en fonction de ses propres intérêts (Médard 1982, 14).

Le pays qui fut reconnu après l'indépendance comme «le Miracle Africain», à cause de la prospérité et la stabilité politique qu'il réussit à obtenir pendant les années 60 et 70, déboucha dans des épisodes de violence armée quand la crise économique bouleversa fortement les ciments d'un régime construit sur les grands bénéfices de l'exportation du cacao (École de Culture de la Paix 2008, 8). À partir de la deuxième moitié des années 80, décennie marquée par la décadence des finances publiques et par la dénommée «crise du cacao», se sont succédées les protestations qui sollicitaient une ouverture du régime et une acceptation du pluralisme politique. De cette façon, dans la clandestinité, surgirent des groupes politiques comme le Front Populaire Ivoirien (FPI) et le Rassemblement des Démocrates Ré-

publicains (RDR) qui, en 1990, atteignit l'objectif d'ouverture démocratique (École de Culture de la Paix 2008, 8).

Après la mort de Houphouët-Boigny en 1993, et suite à l'arrivée au pouvoir de son bras droit, l'ancien président du Parlement, Henri Konan Bédié (et Alassane Dramane Ouattara comme premier ministre) le sentiment d'offense et la division de la population autour des lignes ethniques identifiées avec les partis politiques se sont accentués, car l'ethnie Baoulé (à laquelle appartenaient les deux chefs de l'État que le pays avait eus) était la seule à avoir contrôlé le pouvoir depuis 1960 (École de Culture de la Paix 2008, 8).

A partir de ce moment-là, commence la période la plus instable au niveau politique, qui débouche sur la dénommée période de crise après un coup d'état en septembre 2002. Trois mois de conflit armé ont mené à la division du pays en deux parties, nord et sud, séparées par une ligne de sécurité dominée par les Forces Licorne françaises, nom donné à l'opération militaire (force de réaction rapide) des forces armées françaises, initiée lors des événements du mois de septembre 2002 et complémentaire au déploiement de la force de maintien de la paix des Nations Unies (ONUCI). Au moment le plus culminant de la crise, celle-ci comptait avec 5.000 effectifs, néanmoins aujourd'hui, après la dissolution de la ligne de sécurité, elle compte à peine 900 membres dans la capitale, Abidjan.

Le manque de volonté politique, autant de la part du Président que des Forces Nouvelles (FN), a conduit à une impasse qui a repoussé les élections tant espérées pendant des années, ce qui a mené à une situation d'immobilisme politique avec la perpétuation de Laurent Gbagbo au pouvoir. Les accords politiques obtenus postérieurement pour l'amélioration de l'accord de paix de Linas-Marcoussis (Accords d'Accra I, II et III en mars 2003 et en juillet 2004, et Pretoria, en avril et juin 2005) n'ont pas servi à grande chose, ni les successives résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU en signalant de nouvelles stratégies pour débloquer le processus. Une bonne partie de ces documents étaient centrés sur le démantèlement des milices, le commencement du processus de désarmement et l'adoption de réformes législatives, tandis que les résolutions des Nations Unies ont marqué la

création d'un Groupe de Travail International pour contrôler le processus de paix (Akindes 2007,9; École de Culture de la Paix 2008, 8).

Le présent document de travail prétend radiographier les événements principaux depuis le coup d'état de 2002 jusqu'à l'actualité, à la veille de la célébration des élections présidentielles. Tout d'abord, on signalera les faits principaux et les causes qui débouchèrent sur la dénommée crise. Ensuite, on analysera le processus de paix suivi et un bilan de celui-ci. Une analyse détaillée des points principaux qu'il faut accomplir dans l'Accord de Paix d'Ouagadougou (formation des nouvelles forces armées, processus d'identification et célébration d'un processus électoral) constituera la section suivante, tout en établissant une analyse comparative entre le plan théorique et la réalité. Finalement, une section de conclusions sur les principaux aspects traités servira à fermer ce document. L'emphase sur ces aspects qui n'ont pas été traités suffisamment dans le processus de sortie de la crise (et qui, par conséquent, n'apparaissent pas dans les différents accords de paix), mais qui contribueront en grande partie à la construction de la paix dans le pays, sera un autre des éléments transversaux qui marqueront ce document.

L'objectif de ce travail est de doter l'Institut Catalan International pour la Paix (ICIP) d'un outil face à la possible formation d'une mission d'observation électorale face aux les élections présidentielles en Côte d'Ivoire, prévues pour le 29 novembre 2009 et déjà reportées, sans date fixe, mais qui auront difficilement lieu avant le premier semestre de l'an 2010. De plus, aborder sur le terrain les thèmes traités dans l'accord de paix servira à exploiter les contributions que cet institut pourra faire pour la construction de la paix dans ce pays.

2. LA «CRISE» EN CÔTE D'IVOIRE

La croissante instabilité politique et é"conomique à partir des années 90 a déclenché une période de «crise», dénommée ainsi à cause de la courte durée de la phase aiguë du conflit armé, en évitant d'être catalogué comme une guerre. Cette partie prétend rendre compte des causes, la chronologie et les conséquences de cette période.

2.1. CAUSES DE LA «CRISE»

Le diagnostique des causes du conflit est déterminé par la position de l'acteur qui l'analyse, en premier lieu, depuis les différentes perceptions générées à ce sujet. Depuis la communauté internationale, la version la plus étendue fait référence à la dispute dans un pays divisé en deux: un nord principalement de religion musulmane et un sud éminemment catholique (Basset 2003, 5). Cet affrontement, de nature religieuse, a conduit à beaucoup de préjugés envers la communauté Diola, accusée d'être violente à la différence d'autres groupes ethniques, en plus d'être l'instrument d'action des anciens colonisateurs français pour légitimer leur présence dans le pays (Akindes, 2007, 31).

D'un point de vue interne, au sud-ouest et au centre-ouest du pays, on a vu comme une tentative de la part du nord pour accéder d'une façon illégale au pouvoir dans la zone ouest du pays, la plus riche en ressources, privatisée et confisquée par l'ethnie Akan (Akindes 2007, 32). Depuis le centre, sud et est du pays, la perception était basée sur le fait que les Akan même avaient soupesé le transfert de pouvoir du général Robert Guéi à Laurent Gbagbo comme une simple continuité de la gestion de celui-ci (Akindes 2007, 32).

L'introduction de lois discriminatoires favorisant les gens considérés nationaux, et le courant d'exaltation de «l'ivoirité», initié par l'ancien président Bédié, ont semé les graines de ce qui deviendrait plus tard une situation de «crise». Pendant cette période la perception stéréotypée augmenta à

propos des personnes provenant du nord, généralement de confession musulmane et appartenant à des ethnies qui avaient comme langue véhiculaire le Diola (partagée avec Burkina Faso, Mali et Guinée), considérées étrangères; tandis que les personnes appartenant à des ethnies de confession chrétienne et majoritaires au sud du pays étaient qualifiées comme des ivoiriens authentiques. Ce stéréotype, uni à la perception que les populations du nord occupaient des terres qui ne leur appartenaient pas, a initié une vague de violence vers la fin des années 90 que le Gouvernement n'essaye pas de contenir (École de Culture de la Paix 2008, 8). Plus concrètement, l'implantation de plusieurs lois à partir de la fin des années 90 contribua à une telle situation. En premier lieu, on pourrait faire remarquer la loi de propriété de la terre (code foncier) de 1998. S'agissant d'un pays principalement agricole, la production et la commercialisation de ses produits les plus importants (café, cacao, etc.) était l'une de ses principales sources de richesse. Néanmoins, le pays manquait d'un système juridique des propriétés, au-delà du système traditionnel de chaque ethnie, pour réguler le marché territorial dans la partie rurale. La loi de 1998 permit d'éclaircir la réalité territoriale, ainsi que transformer les droits d'usage du sol. C'est ainsi que le gouvernement obtint le droit des propriétés et la reprise d'espaces de négociation de terrains qui n'avaient jamais été définis dans des contrats entre leurs propriétaires et leurs «exploiteurs». La problématique a commencé après avoir observé que depuis cette loi on spécifiait que les exploiteurs agricoles non ivoiriens n'avaient pas le droit à la propriété des terres. De cette façon, il y eut une source de conflit entre les autochtones et les émigrants non ivoiriens, les aspects de nationalité et identité étant les causes structurales de cette problématique (Kouman 1999, 33).

Une autre loi significative, liée aux impôts territoriaux et aux impôts sur les terres, faisait allusion à la nationalité. Celui-ci est devenu un problème de plus en plus sensible, spécialement si on tient compte du fait qu'il s'agit d'un pays qui a souffert d'importants flux migratoires depuis son indépendance. Ainsi, le conflit entre ceux qui sont considérés comme de vrais ivoiriens et ceux qui ne le sont pas reste latent et a impliqué des tensions dans plusieurs milieux, comme par exemple dans le milieu électoral, puisque le

processus identificateur n'a pas encore réussi à éclaircir cet aspect. De la même manière, la cohésion sociale s'est retrouvée en piteux état en raison de certains aspects comme les mauvaises pratiques administratives sur les droits du citoyen, l'incertitude et la lenteur du processus d'identification de la population du nord, en plus de l'extorsion policière dans des aspects comme la livraison des pièces d'identité (Akindes 2007, 33).

D'un autre côté la Constitution, approuvée en l'an 2000, fut un autre facteur déclencheur d'un climat de tension si on analyse les conditions d'éligibilité pour la présidence. Cette constitution spécifiait que le président devait être ivoirien d'origine, de la part du père et de la mère, et qu'aucune autre nationalité ne prévalait. De cette façon, elle refuse n'importe qu'elle possibilité de disposer de la double nationalité, comme ce pourrait être le cas d'Alassane Ouattara, ex-premier ministre, originaire du Burkina Faso. Il s'agit d'un texte qui encourageait la discrimination de certaines catégories sociopolitiques provoquées à partir du coup d'état de 1999 (Akindes 2007, 33).

Dans un autre ordre d'idées, au-delà des textes mentionnés, il faut remarquer quelques causes structurelles. Tout d'abord, les différents programmes d'ajustement structurel que le pays a souffert, dont quatre ont contribué à modifier la répartition des ressources de plusieurs manières. Face aux privatisations et la fermeture des entreprises publiques pendant les années 90, l'État mit en place une réduction des recrutements pour l'administration publique, ainsi qu'un gèle des salaires, des aspects qui ont entraîné une hausse du chômage, notamment parmi la population active la plus jeune (Akindes 2007, 37). De plus, le secteur privé ne pouvait pas non plus absorber les nouvelles demandes d'emploi. En chiffres, on a constaté un grand accroissement du seuil de pauvreté avec le temps, un facteur clair qui a déclenché des signes de violence armée (Akindes 2007, 36).

Pour continuer dans le milieu économique, il faut aussi signaler la déforestation associée à l'agriculture pour l'exploitation. Face à la chute, pendant les années 80, de la commercialisation du café et du cacao, ils ont commencé à mettre en question sérieusement le modèle d'agriculture extensive qui avait été mis en place jusqu'à présent dans le pays et qui était devenu clairement un secteur en déclin économique (Akindes 2007, 37).

En conséquence, les éléments constitutifs de l'identité, comme l'ethnie ou l'appartenance religieuse ou régionale, ont conduit au fait que les ressources politiques soient basées sur la conquête du pouvoir étatique pour leurs propres intérêts, à travers la fabrication d'une image propre et la déqualification des adversaires politiques (Akindes 2007, 39). Un bon exemple de cela, on pourrait le trouver dans l'usage qui a été fait des forces armées, bien souvent instrumentalisé en fonction du contexte et des nécessités du gouvernement: les actes d'impunité perpétrés (lapidations, violence contre les étudiants, destruction des biens privés et publiques, exécutions du gouvernement, etc.), unis à la débilité du système judiciaire; l'instrumentalisation des moyens entre les différentes alliances politiques; la débilité des organisations de la société civile comme source d'opposition, l'exposition d'alternatives et l'instrumentalisation des religions de la part des alliances déjà mentionnés sont quelques uns des aspects à considérer. En définitive, la constitution de plusieurs identités politiques a mené à la construction d'un espace mental de rapports interactifs qui n'interagit qu'avec les groupes culturels analogues et sous-estime ceux qui ne le sont pas (Akindes 2007, 47).

Il ne faut pas non plus obvier aux différentes disputes régionales qui ont eu lieu sur tout le territoire et avec un degré d'affectation limité territorialement. Par exemple, les conflits à propos des espaces protégés, la lutte pour l'obtention de ressources forestières ou aquifères, les conflits de suprématie communautaire ou les tensions de cohabitation communautaire en sont un exemple. En définitive, il ne s'agit pas seulement de chercher l'issue la plus efficace aux réclamations exprimées entre les deux camps affrontés, mais d'analyser d'une manière détaillée les différentes causes structurales.

2.2. ÉVOLUTION DE LA «CRISE»

En 1999, le Général Robert Guéi joua un rôle principal lors d'un coup d'état dans un contexte de crise de l'héritage houphouëtiste, et mit un point final à 39 ans de domination du parti de Boigny et Bédié, le PDCI-RDA, tout en cassant la stabilité existante, construite à partir d'alliances stratégiques et

fondée sur les transferts de ressources de manière régulière. Guéi crée un gouvernement d'unité nationale auquel se sont adhérés le Front Populaire Ivoirien (FPI) de l'actuel Président Laurent Gbagbo et le Rassemblement des Républicains (RDR) d'Alassane Ouattara. Dès lors, on a instauré un système qui a priori semblait plus équitable (Cohen 1973, 24). Néanmoins, on a perdu l'opportunité de commencer un processus de décentralisation qui pointait depuis la moitié des années 80 et qui aurait pu se répercuter positivement dans la récupération économique du pays (Akindes 2007, 24).

Néanmoins, les élections de l'an 2000, malgré la fraude massive perpétrée par Guéi, ont donné la victoire à Laurent Gbagbo, qui a compté avec l'appui populaire. Lorsque Guéi s'est attribué la victoire, de fortes émeutes et des manifestations ont eu lieu dans les principales villes du pays. Les résultats rendus publics postérieurement, ont attribué la victoire à Gbagbo, ce qui n'a pas évité qu'ils aient été contestés par ceux qui n'avaient pas pu se présenter aux élections. La dynamique de violence comme moyen pour obtenir le pouvoir avait commencé en Côte d'Ivoire. Le nouveau Gouvernement, qui a initié une purge dans les secteurs de l'armée considérés comme proches au Général putschiste (les élites militaires de l'ouest du pays) et ceux considérés comme déloyaux envers le régime (les militaires du nord), n'a pas pu éviter que deux ans plus tard une nouvelle rébellion essaye d'arracher le pouvoir au nouveau Président. (École de Culture de Paix 2008, 8).

Un point d'inflexion crucial qui a déclenché la «crise» se trouve dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002, lorsqu'une rébellion armée a été à l'origine de la paralyse politique dans les principales villes du pays (Abidjan, Bouaké et Korhogo). Elle a fini par se transformer en coup d'état militaire. Il s'agissait d'une formation qui s'était regroupée et entraînée au Burkina Faso même si c'est difficile de concrétiser le niveau d'implication du Gouvernement voisin dans sa formation et financement (Akindes 2007, 9).

Bien qu'ils n'aient pas réussi à renverser le Gouvernement, ils ont pris le contrôle du nord du pays, en exposant leurs principales demandes sollicitant la destruction de Gbagbo, la modification de la Constitution et la célébration d'élections inclusives. Pendant l'attaque à la capitale l'ancien Général putschiste, Robert Guéi, fut assassiné, ce qui avait entraîné la rébellion

des groupes armés d'opposition de l'ouest qui, selon plusieurs informations, avaient été formés et financés par lui-même: le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) et le Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO). Ces formations, en novembre de la même année, occupèrent les principales villes occidentales exigeant la démission de Gbagbo.

Les conséquences politiques de la crise ont été le regroupement des militaires insurgés dans le nord, organisés en commandos pour opérer dans les différentes localités afin de consolider leur présence, en plus de la division du pays en deux. De plus, ils ont défié le pouvoir dans la capitale, où il y a eu une importante crise d'autorité de l'État: les services publics ont dû se réduire dans leur totalité, ainsi que les registres de l'état civil et il y a eu la destruction des actes juridiques. En conséquence, la vie sociale et politique se sont militarisées, puisque beaucoup d'autres secteurs (jeunes marginaux, étudiants au chômage, mineurs soldats, etc.) pouvaient grossir les rangs des différents groupes armés; en plus, il y a eu une systématisation de la violence et des viols massifs des droits de l'homme. D'autres conséquences liées à cela ont été la rupture des liens sociaux, la perte d'autorité de l'État, la détérioration des infrastructures socioéconomiques et des conditions de vie de la population et des déplacements forcés (des chiffres de l'OCHA estiment qu'il y a environ 700.000 déplacés internes) (Akindes 2007, 8).

3. LE PROCESSUS DE PAIX EN CÔTE D'IVOIRE: DE LINAS-MARCOUSSIS À OUAGADOUGOU

Le processus de paix a eu une durée excessivement longue si on la compare avec la courte durée de la «crise», en bonne partie à cause de l'inaccomplissement des différents accords signés suite au manque de confiance entre les parties signataires, basé sur l'imposition des propres demandes et besoins, et pas tellement sur la réduction des déséquilibres structuraux énumérés dans le point précédent. Néanmoins, des aspects comme l'intensité et la nationalité occupent une place prépondérante.

3.1. CHRONOLOGIE DE LA SORTIE DE LA CRISE

Quelques jours après le coup d'état du mois de septembre 2002, le Gabon fit un appel pour commencer un dialogue entre les parties opposées, tandis que l'organisation africaine ECOWAS organise un sommet au Ghana pour essayer de résoudre la situation crée. En octobre de la même année, le Gouvernement accepta le plan de paix proposé par ECOWAS et le commencement d'un cessez-le-feu et, peu après, les conversations de paix au Togo ont commencé avec la médiation du président de ce pays. A Lomé, on a signé un accord d'arrêt des hostilités, patronné par le Ministre sénégalais des Affaires Étrangères. Principalement, les groupes rebelles réclamaient une amnistie générale comme condition pour leur désarmement et démobilisation. C'était la première d'une longue liste de rencontres entre les protagonistes de la crise.

Plus tard, la France commencera à s'impliquer dans la dynamique de la résolution de la crise, et convoquera les forces politiques, ainsi que les FN, à la table ronde de Linas-Marcoussis en janvier 2003. Là-bas, on mettra sur la table une série d'aspects comme la nationalité, l'identité, les conditions

d'éligibilité, le régime des impôts territoriaux, les mass médias, les droits et libertés de l'être humain, le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, ou la croissance économique (Akindes 2007, 24).

Finalement, l'accord de paix fut signé le 24 février. Les principaux points de l'accord étaient: l'indivisibilité du pays, la création d'un gouvernement d'unité nationale avec aussi la représentation des groupes armés, l'élection d'un premier ministre de consensus, la préparation des élections, la démobilisation des combattants et la création d'une force armée unitaire tout en intégrant les membres des FN à l'armée étatique existante. Malgré la signature de tous les présents, Laurent Gbagbo s'est senti trahi par la France qui, pendant la tentative du coup d'état, avait envoyé ses troupes afin d'éviter le renversement mais, postérieurement, a donné le même statut au Gouvernement élu démocratiquement et aux rebelles pendant les négociations (École de Culture de la Paix 2008b, 30).4

En août 2003, une fois déclarée la fin officielle du conflit, on a approuvé une loi d'amnistie pour tous les membres emprisonnés et pour les membres des groupes armés affrontés au Gouvernement qui n'avaient pas commis d'importants viols au DIH et aux droits de l'homme, ainsi que des délits économiques.

Déjà en 2004, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a approuvé la Résolution 1528, qui créait l'Opération de Maintien de la Paix en Côte d'Ivoire (ONUCI), avec l'ordre d'observer le cessez-le-feu des groupes armés, garantir la mise en œuvre d'un programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) d'ex-combattants et soutenir le développement du processus de paix. Cependant, la situation dans le pays a été imprégnée d'instabilité malgré le fait que, en août, on a signé au Ghana les Accords d'Accra III pour mettre en place des réformes politiques et un nouveau calendrier de désarmement et démobilisation. Le Parlement a aussi approuvé la naturalisation de 700.000 personnes, ce qui a permis que le principale leader de l'opposition, Alassane Ouattara ait pu se présenter aux élections (École de Culture de la Paix 2008b, 30).

^{4.} Voir l'Annexe I.

Au début de l'année 2005, la situation d'instabilité et de méfiance entre les FN et le président du Gouvernement persistait. Les groupes armés qui intégraient les FN ont accusé Gbagbo de ne pas accomplir les accords qui avaient mené à la construction d'un Gouvernement d'Unité et Réconciliation Nationale, et ils se sont opposés à la célébration d'un plébiscite sur la réforme de la Grande Charte et à la participation électorale des personnes immigrées, qui aurait permis à Alassane Ouattara de se présenter aux élections (École de Culture de la Paix 2008b, 30).

Après plusieurs mois de tensions, en avril 2005, on a signé à Pretoria (Afrique du Sud) un nouvel accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les FN, suite à des négociations facilitées par le président sud-africain Thabo Mbeki. Cet accord envisageait aussi le désarmement et démantèlement des milices progouvernementales et des FN. C'était le troisième accord signé entre les parties depuis 2002.

Plus tard, la situation générale s'est détériorée notablement après les continuels retardements dans le lancement du processus de démobilisation des FN, autant pour des motivations politiques que pour un manque de fonds. De plus, cette même coalition refusait la médiation réalisée par l'Afrique du Sud et il souhaitait sa substitution par ECOWAS et l'UA. Pour aggraver encore plus cette situation, le manque de collaboration des leaders et des partis politiques dans la constitution de la commission électorale empêcha de réaliser les élections à la date prévue. Le président Gbagbo n'accepta pas que le processus de paix fût aux mains d'ECOWAS, car il considérait que certains des pays membres avaient été impliqués dans la «crise» initiée en septembre 2002. L'équipe médiatrice sud-africaine menaça, elle aussi, d'exiger au Conseil de Sécurité de l'ONU l'imposition de sanctions aux parties qui auraient traité de bloquer le processus de paix.

Face à cette situation, vers la fin septembre, l'UA a exploré la possibilité de convoquer un sommet de chefs d'état pour aborder, de manière exclusive, la situation du pays. Pendant les derniers mois de 2005, le Conseil de Sécurité de l'ONU appuya cette posture afin de permettre que Gbagbo reste un an de plus à son poste, tandis qu'on préparait les conditions pour pouvoir réaliser les élections. En novembre de cette même année, le Groupe de

Travail International, créé pour stimuler le processus de paix formé par l'UA, ECOWAS, l'UE, la France et les États-Unis, se réunit pour établir un calendrier électoral et il proposa la nomination d'un nouveau Premier ministre: Charles Konan Banny, jusqu'à présent Gouverneur de la Banque Centrale de l'Afrique Occidentale, avec pour difficile mission de désarmer tous les groupes avant le délai d'un an.

Le difficile processus de paix s'est compliqué pendant l'année 2006 à cause des attaques des milices progouvernementales Jeunes Patriotes contre les sièges des Nations Unies, le déploiement de l'UNMIL à la frontière avec le Libéria, les menaces d'une autre milice gouvernementale (*Greater West Liberation Front*), la mise en cause du labeur de pacification mis en place par l'ONUCI pendant les trois dernières années et les critiques de certains secteurs à propos du Groupe de Travail International qui essayaient d'intervenir dans le conflit, auquel ils accusaient d'être un instrument dirigé par la France.

Déjà en 2007, face à cette situation de blocage continu, le Président Gbagbo prit l'initiative d'établir un dialogue direct avec les FN, processus soutenu par la communauté internationale et patronné par le gouvernement du Burkina Faso. Ces conversations étaient les premières qui se produisaient de façon exclusive entre les principaux acteurs du conflit depuis son début en 2002.

Le leader des FN, Guillaume Soro s'est réuni avec le nouveau Premier ministre, C K. Banny, à Yamoussoukro, ville où ils ont convenu de redoubler les efforts pour la mise en route du processus d'identification, la démobilisation et réintégration dans un processus de restructuration des Forces Armées. ECOWAS offrit les services de son nouveau Président récemment élu, Blaise Compaoré, chef de l'Exécutif burkinais, comme médiateur.

Les premières réunions eurent lieu séparément, avec des représentants des deux dirigeants. Leurs propositions furent écoutées afin de trouver un point de départ pour la rencontre des deux leaders. Parallèlement, le leader des Jeunes Patriotes, Charles Blé Goudé, proche du parti présidentiel FPI, commençait une campagne nationale pour la paix avec un nouveau message à travers lequel il appelait les ivoiriens à renoncer à la violence et à

travailler pour obtenir la cohésion sociale (École de Culture de la Paix 2008, 11). Un des résultats de cela fut qu'en février commença au Burkina Faso le dialogue exploratoire qui conduit à la célébration d'une rencontre directe entre Laurent Ggabgo et Guillaume Soro.

Le 4 mars 2007, les deux leaders ont signé l'Accord de Paix d'Ouagadougou (APO). Dans le nouvel accord, on stipulait la création d'un nouveau Gouvernement de transition dans les prochaines cinq semaines avec un partage équitable du pouvoir, un commandement militaire conjoint qui aurait réussi à unifier les Forces Armées et les FN, un calendrier pour les processus de désarmement, le registre de la population et la célébration d'un processus électoral; en plus de la disparition de la zone de sécurité, contrôlée par l'ONUCI et les Forces Licorne françaises, qui divisait le nord et le sud du pays. A l'intérieur de l'accord il était stipulé que la retraite des troupes de maintien de la paix dans la zone de sécurité aurait été réduite progressivement, et substituée par une force impartiale qui compterait avec des postes de surveillance, tout en favorisant la libre circulation de personnes et marchandises dans tout le territoire ivoirien.

D'un autre côté, dans l'APO, les parties signataires se sont engagées à établir une nouvelle loi d'amnistie comprenant la période entre l'éclatement du conflit (le 19 septembre 2002) et la date d'entrée en vigueur du présent accord, en excluant de cette loi les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ainsi que les délits économiques. De la même façon, on stipulait la création d'un organe de suivi de l'application de l'accord, en plus d'un organe pour le dialogue permanent avec les groupes d'opposition.⁵

Avec la signature de l'APO commençait une nouvelle étape de rééquilibre entre les forces politiques du pays. L'offre d'un dialogue direct et le succès de celui-ci ont créé dans un premier temps un nouveau bilan, qui plaçait d'un côté Laurent Gbagbo et Guillaume Soro et de l'autre le reste des partis politiques de l'opposition, qui auparavant faisaient partie de l'alliance G-7.6 Cela se refléta dans la nouvelle restructuration et dans la répartition

^{5.} Voir l'Annexe II.

^{6.} Le G-7 est une alliance des principaux partis de l'opposition: PDCI, RDR, UPDCI et MFA; avec les trois groupe armés qui forment les Forces Nouvelles: MPIGO, MPCI, MPJ.

des ministères au sein du Gouvernement d'unité nationale (car les postes les plus stratégiques de l'exécutif furent attribués à des membres du FPI et des FN), même si quelques membres des autres partis, comme le RDR, occupaient aussi des postes dans un nouveau Gouvernement transitionnel de concentration. La nomination de Soro comme premier ministre consacra le commencement de cette nouvelle étape dans l'histoire du processus de paix (École de Culture de la Paix 2008, 12).

Ainsi, le panorama deux ans après la signature de l'APO restait encore diffus et incomplet. Le déploiement de l'État par tout le territoire ne s'accomplit pas normalement: même si la suppression de la ligne de sécurité entre les deux parties semblait un bon point de départ, la confiance entre les parties laisse encore beaucoup à désirer. Au nord, la région contrôlée par les FN était divisée en dix zones, chacune de ces zones était dirigée par un commandant qui assumait les fonctions de gouverneur militaire, c'est pour cette raison qu'elles ont commencé à être dénommées les «*Com'zones*». Dans ces régions, on recouvre encore des taxes sur la route et dans les zones frontalières, et cela donne la sensation de vouloir maintenir le pouvoir et de ne pas céder le relais face à la structure prévue des préfectures. Même si la cérémonie d'instauration de ces préfectures a eu lieu, ce sont les anciennes «*Com'zones*» qui continuent à exercer le pouvoir, raison pour laquelle l'alternative devrait surgir du désarmement des FN (ICG 2009, 12).

En ce qui concerne le sud, l'État fonctionne d'une manière chaotique, ce qui est aggravé par le contexte de crise économique mondiale. Par exemple, cette crise a touché la production de cacao, qui, à son tour, a enregistré une chute du 35% de sa production d'une année sur l'autre. Il n'y a pas de gestion rigoureuse des affaires publiques et depuis la présidence on s'occupe seulement du domaine électoral. D'un autre côté, le bureau du Premier ministre est perçu comme une structure très faible, formée par un groupe de jeunes gens qui sont totalement transparents en cas d'absence de Guillaume Soro. En définitive, on a dénoncé que les membres du gouvernement travaillent plus pour les intérêts du parti politique que pour les intérêts généraux (ICG 2009, 12).

3.2. ACTEURS CLÉ POUR LA SORTIE DE LA CRISE

La signature de l'APO a restitué les rênes du processus aux acteurs ivoiriens, en rabaissant le profil des Nations Unies, qui a une mission de maintien de la paix déployée. Néanmoins, le rôle de la communauté internationale, dirigée par la France, reste encore certainement opaque. Il paraît primordial de situer le rôle des principaux acteurs et parties dans tout le processus.

En premier lieu, l'artisan du dialogue direct qui a débouché en la signature de l'APO, Laurent Ggabgo, a su préserver sa position et ses intérêts dans le jeu politique ivoirien. Le Président est resté impassible face à toutes les tentatives des organismes internationaux, matérialisés dans les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU, dont la finalité était de réduire ses pouvoirs exécutifs en vertu du déblocage du processus de paix. À plusieurs reprises, Gbagbo s'est montré réticent au développement des processus d'identification de la population, en refusant d'accepter qu'ils se réalisent tant que le processus de démobilisation des combattants rebelles ne soit pas mis en route. De la même façon, il a refusé de respecter ce qui a été stipulé dans les accords de paix, comme la cession d'une partie du pouvoir exécutif à la figure du premier ministre, avec le but de rester dans la meilleure position dans la course électorale (École de Culture pour la Paix 2008, 12).

En ce qui concerne son parti, le FPI, il a toujours eu un rôle stratégique dans la tâche menée par le président. A plusieurs reprises, Gbagbo a eu recours au discours de ses collaborateurs les plus proches (parmi lesquels sa femme, Simone Gbagbo, une personne très influente pour son mari et pour le parti, et le président du parti, Pascal Affi N'Guessan) pour diffuser les messages les plus inflammatoires et maintenir irréprochable son image d'ouverture au dialogue et la paix.

Le rôle que pourraient jouer les Jeunes Patriotes dans le processus de paix reste encore incertain, bien que les perceptions soient négatives en général. Cette milice progouvernementale qui pendant des années a soutenu le Président Gbagbo et qui a favorisé l'usage de la violence (quand il ne s'en est pas servi directement pour attaquer, par exemple, les membres de l'op-

position ou expulser les représentants de Nations Unies du pays), continue à harceler les leaders de l'opposition ainsi que ses adeptes. Ces activités ont mené le Conseil de Sécurité, en l'an 2006, à adopter des sanctions contre les membres les plus en vue, Charles Blé Goudé et Eugène Djoué, en leur interdisant le déplacement hors du territoire national et en leur gelant leurs comptes à l'étranger. 7 Cependant, son principal leader, Charles Blé Goudé, a été nommé Ambassadeur de la Paix ayant la mission de diffuser le message de réconciliation dans tout le territoire ivoirien.

Par ailleurs, l'arrivée de Guillaume Soro au poste de premier ministre n'a pas seulement représenté un acte symbolique à travers lequel Gbagbo reconnaît son ancien rival, mais a aussi représente la volonté d'avoir une responsabilité partagée sur le futur du processus de paix. En ce sens, les compétences de Soro sont capitales pour le développement des accords, surtout en ce qui concerne la démobilisation des groupes armés (autant les Forces Nouvelles que les milices) et le processus d'identification (déterminant l'opérateur technique et s'occupant du financement du processus). Soro ne pourra pas conserver son poste une fois que les élections auront eu lieu, car en premier lieu l'accord d'Ouagadougou l'a stipulé de cette manière et en deuxième lieu parce qu'il ne remplit pas les réquisitions d'âge minimum fixés dans la Constitution pour présenter sa candidature à la présidence. En résumé, la stratégie que Soro suivre pour conserver sa capacité d'influence dans le futur du pays après la célébration du processus électoral reste une interrogation bien qu'on ait constaté que sa position a été contraire à celle de Gbagbo: tout d'abord l'identification et ensuite la démobilisation, un fait qui semble s'imposer peu à peu.

Tout aussi important est le rôle des partis de l'opposition, qui pourraient être les nouveaux rivaux du FPI, à commencer par le PDCI. Ce parti est dirigé par le successeur du président de l'indépendance Félix Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié, un des principaux dirigeants politiques qui aspirent à occuper la présidence. Il compte avec ses principaux appuis dans le sud, mais aussi dans quelques régions de l'est du pays, d'où il est originaire,

^{7.} Résolution 1572 du Conseil de Sécurité de l'ONU de l'an 2004. S/RES/1727 (2006).

notamment parmi les populations d'ethnie Akan. Dans un premier temps, il s'est montré critique envers l'APO et il a insisté sur l'existence d'un pacte secret entre ses deux signataires. De plus, quelques mois après la signature, il a considéré l'accord comme un échec et a montré publiquement son désaccord, autant avec le Premier ministre qu'avec le Président, tout en mettant en doute la légitimité du Gouvernement.

Pour sa part, le RDR représente les aspirations de la population du nord, qui espère obtenir son quota au pouvoir dans la trame politique du pays. Le parti est dirigé par celui qui fut Premier ministre du dernier gouvernement de Houphouët-Boigny, Alassane Dramane Ouattara, et une fois que sa participation lors des deux dernières élection présidentielles ait été mise à veto et le fait que personne ne se soit opposé ouvertement à la candidature d'Ouattara pour 2008 est un symbole de la volonté de tous les groupes d'en finir avec la crise.

Dans un autre ordre d'idées, en Côte d'Ivoire les organisations civiles ont toujours été liées principalement aux partis politiques, raison pour laquelle leur critère et leur indépendance au moment de faire des propositions ont toujours été mis en doute. La quasi-totale inexistence de mouvements articulés indépendants rend difficile que la société civile puisse agir comme un contrepoids au pouvoir politique. Cependant, on peut identifier des propositions remarquables, comme celle formulée par la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) qui, réunissant plus de 150 organisations ivoiriennes en février 2008, configura une charte de la société civile avec le but d'augmenter la capacité d'incidence de tous les mouvements (École de Culture de la Paix 2008, 13). Ainsi, la prise de pouvoir de ce secteur deviendra cruciale pour un processus de construction d'une paix durable.

Finalement, dès le début de la crise, le rôle de la communauté internationale a eu un certain poids dans le processus, mais avec le temps il est passé à un second plan, d'appui et certification, qui a été jugé comme excessivement faible. L'APO a matérialisé la volonté de la classe politique ivoirienne en laissant les organismes internationaux de côté et en prenant les rênes du processus. Cette situation, loin de devenir un obstacle, s'est transformée en une nouvelle opportunité pour la communauté internationale

d'influer dans le processus sans être en première ligne et, par conséquent, d'éviter d'être accusée de l'échec de la nouvelle initiative si celle-ci ne prospérait pas (École de Culture de la Paix 2008, 13).

De cette manière, après l'APO, les acteurs internationaux, notamment l'ONUCI, auraient centré leurs stratégies dans l'accompagnement du processus de paix et dans l'appui aux initiatives des signataires de l'accord pour sa mise en œuvre. Dans de successives résolutions du Conseil de Sécurité, on a accordé de maintenir le Comité de sanctions et le Groupe d'Experts pour le suivi de l'embargo d'armes et des sanctions; néanmoins, le Groupe de Travail International et le Représentant Spécial pour les Élections disparaissait. Ces deux derniers postes étaient substitués par la création de l'organisme consultatif international, qui participe aux réunions du Comité d'Évaluation et d'Accompagnement créé par l'APO, tandis que le Représentant Spécial du Secrétaire Général assumerait dorénavant les tâches de certification du processus électoral, processus pour lequel a été créée un groupe d'appui dans la mission.8

De son côté la France, principal représentant de l'UE, car la Côte d'Ivoire a été une de ses anciennes colonies et compte avec une grande diversité d'intérêts commerciaux, a été accusée à plusieurs reprises d'un interventionnisme excessif, qui, à l'heure d'aujourd'hui, probablement dure encore. L'accord de paix de Linas-Marcoussis, par exemple, a été signé sous la pression considérable exercée par le Gouvernement français, ce qui a contribué à l'image de paix imposée qu'elle a eu par la suite, et qui a donné en même temps de la légitimité au discours anticolonialiste de Gbagbo. Néanmoins, la France a reçu avec soulagement l'arrivée du nouvel accord, notamment les aspects concernant la disparition de la zone de sécurité, qui lui auraient permis de réduire le nombre de troupes sur le terrain, même s'il continuait à appuyer les casques bleus (École de Culture de la Paix 2008, 13).

^{8.} Selon la Résolution 1765 du Conseil de Sécurité de l'ONU (16/07/2007), et à l'initiative du Comité d'Évaluation et Accompagnement. On a créé l'Organisme Consultatif International, intégré par le RESG, le coordinateur résident du PNUD et des représentants du BM, du FMI, de l'UE, de l'UA, la Banque Africaine du Développement, la CEDEAO et la France.

Cependant, le rôle joué par la BM et le FMI est très loin du «laisser-faire» développé cette dernière année par les Nations Unies. Ils ont défini leur action comme exigeante avec les autorités ivoiriennes, auxquelles ils demandent une transparence complète en plus de suivre une comptabilité efficace et objective afin d'injecter à nouveau de l'argent dans le pays. De la même façon que l'UE, la BM s'est engagée à financer le processus d'identification et de reconstruction des listes électorales, mais elle a refusé de contribuer économiquement au processus d'élaboration du recensement national, ainsi qu'à la création et livraison de documents d'identité, en arguant un manque important de transparence dans la gestion réalisé jusqu'au moment par la Primature (École de Culture pour la Paix 2008, 15).

De la même façon que lors de l'accomplissement des accords de paix, on n'a pas réussi à avoir une voix unitaire qui donne une sortie efficace à la «crise», dans un processus fondé sur le manque de confiance mutuelle, autant de la part de ceux qui ont participé aux accords de paix que de ceux qui ne l'ont pas fait, ainsi qu'un rôle secondaire de la communauté internationale.

4.L'ACCORD D'OUAGADOUGOU SOUS LA LOUPE: IL Y A LOIN DE LA COUPE AUX LÈVRES

Même si on devrait considérer s'il s'agit des aspects les plus signifiants pour une construction de paix efficace et durable en Côte d'Ivoire, il y a trois domaines qui composent la colonne vertébrale de l'APO: la formation d'une force armée unifiée, des processus d'identification de la population et la célébration d'un processus électoral. Comme on constatera, les deux derniers ont un rapport très étroit, d'où la déduction qu'ils sont les axes principaux qui forment cet accord. La présente section prétend analyser le degré d'accomplissement de ceux-ci.

4.1. VERS DE NOUVELLES FORCES ARMÉES

La sécurité est un des axes abordés dans les contextes de construction de la paix et au début de la phase de réhabilitation après la guerre. C'est pour cela qu'une des prémisses principales qui apparaît dans l'APO, c'est la nécessité de stabiliser la situation de sécurité afin de pouvoir mener à bien les successifs processus d'identification de la population et la réalisation des élections présidentielles pour entamer le processus de sortie de la «crise». Tel qu'il a été conçu dans cet accord, cette stabilisation doit passer par une réforme du secteur de sécurité, ce qui touche autant les FANCI que le groupe armé de l'opposition FAFN, à travers d'un nouveau processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) d'ex-combattants.

Tableau 1. Que signifient les programmes de Désarmement, Désmobilisation et Réintégration (DDR)?

On entend par programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) d'ex-combattants le processus qui contribue à la sécurité et stabilité dans des contextes de récupération après une guerre à travers la suppression des armes aux mains des combattants, tout en sortant les combattants des structures militaires et les aidant à se réintégrer socialement et économiquement dans la société en cherchant pour eux des modes de vie civiles (Groupe de Travail Intégré des Nations Unies sur le DDR, 2006). Ce programme fait partie d'une série de compromis plus larges négociés dans le processus de paix (justice, reforme du système policier, restructuration des Forces Armées, élections, changement politique, etc.). Par conséquent, le DDR doit être une composante d'une stratégie plus large de construction de paix.

Le processus de DDR présente plusieurs objectifs : contribuer à la sécurité et stabilité du contexte où l'on est en train d'opérer, faciliter la réintégration des ex-combattants dans la vie civile, créer un environnement propice pour le commencement de la réhabilitation et la récupération d'un contexte de réhabilitation d'après-guerre. De la même manière, à travers ces programmes on prétend rendre la confiance entre les factions affrontées et la population en général, tout en soutenant le théorique accord de paix signé, ainsi qu'aider à la prévention ou mitiger des futurs conflits violents, contribuer à la réconciliation nationale et libérer des ressources humaines et financières et du capital social pour la reconstruction et le développement, c'est-à-dire, la libération de la dépense militaire vers une dépense à caractère plus social, comme pourraient être la santé ou l'éducation (Groupe de Travail Intégré des Nations Unies sur le DDR, 2006).

Un programme de ce genre implique des facteurs politiques, militaires, de sécurité, humanitaires et socioéconomiques. De plus, ce type de programmes ont l'habitude de s'encadrer dans des contextes d'après-guerre, raison pour laquelle il faut y rajouter tout ce que ce facteur signifie : la débilité institutionnelle, la situation dans un contexte de transition publique, la fragilité démocratique, les problèmes de violence, la destruction des infrastructures et la dépendance économique sur la coopération internationale.

A propos de son applicabilité pratique, pendant 2008, par exemple, on a constaté 15 programmes de ce genre, situés dans divers continents : parmi eux un en Amérique du Sud (Colombie-AUC), trois en Asie (Afghanistan, Indonésie-Aceh et Népal) et les 11 restants en Afrique (Angola, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Érythrée, Libéria, République centrafricaine, République. du Congo, Rwanda, Soudan, Uganda).

Source: École de Culture pour la Paix 2008c, 5.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ce processus compte déjà avec plusieurs antécédents, puisqu'il a déjà été reporté à plusieurs reprises à cause des désaccords politiques entre les parties signataires. Dans un premier temps, le programme de DDR avait été conçu conjointement avec celui d'identification de la population, de façon à ce qu'elles soient réalisées d'une façon synchronisée. Tandis que le FPI exigeait le désarmement complet des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) préalable aux élections, les FN se résistaient à livrer leurs armes avant d'avoir vérifié que les élections respectent les garanties de transparence et de participation. Postérieurement, il faut chercher un autre motif de paralysie du processus dans le refus des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) de s'intégrer dans une même armée avec les FAFN.

Plus concrètement, après l'Accord de Linas-Marcoussis, autant les FAN-CI que les groupes armés de l'opposition ont initié le processus de DDR, ils ont démantelé quelques postes de contrôle et ont livré une partie de leur artillerie lourde, mais les divergences entre le Gouvernement et les Nations Unies sur le coût économique total du programme ont persisté. Suite à une nouvelle période de négociations pour essayer de remettre à flot le processus (initialement, le programme DDR devait avoir lieu entre le 14 mai et le 31 juillet 2005), les conversations se sont suspendues à cause de l'exigence des FAFN, selon laquelle il fallait désarmer en premier lieu les milices à l'ouest du pays comme condition pour initier le processus DDR avec leurs combattants. Après cette tentative frustrée on a concerté un nouveau calendrier, même si on a continué avec l'incertitude sur la manière de faire face à l'exigence du paiement d'environ 960 dollars pour la réintégration d'une bonne partie des ex-combattants, ce qui a obligé à suspendre le calendrier (École de Culture pour la Paix 2008, 19).

4.1.1. Plan du processus

Au sujet du programme de DDR, l'APO spécifiait la nécessité de suivre les recommandations mentionnées dans l'Accord de Linas-Marcoussis concernant la création d'un Plan Conjoint d'Opérations sur le DDR, la mise en route d'un Programme National de DDR et l'accélération du processus de

Désarmement et Démantèlement des Milices (DDM) situées à l'ouest du pays. En décembre 2007, on a approuvé trois nouveaux accords politiques qui complétaient ce qui avait été établi par l'APO dans lesquels on a confirmé la création de ce centre d'opérations conjoint sous la figure du Centre de Commandement Intégré (CCI). Le CCI était sous la responsabilité du bureau du Premier ministre, par le Chef de l'État major des FANCI et par celui des FAFN. Les objectifs principaux du CCI consistaient à créer le plan d'une politique de défense et de sécurité, la mise en route du Programme National de DDR, la formation de nouvelles Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et la protection et libre circulation des personnes dans tout le territoire national.

A la différence des processus conçus antérieurement, avec une période de concentration des ex-combattants très prolongée, on contemplait le fait que le désarmement et la démobilisation ne dépassent pas la durée de 10 jours, sept pour le désarmement (où l'on procède à l'examen médical et psychologique, l'identification des ex-combattants et le registre et le ramassage d'armes) et trois autres pour la démobilisation (centrés essentiellement sur les services d'information et d'orientation aux ex-combattants).

Il y eut six centres de regroupement disposés dans la zone sous le contrôle des FANCI (Abidjan, Bondoukou, Daloa, Guiglo, San Pedro et Yamoussoukro), tout en faisant la différence entre les zones de regroupement, celles de désarmement et les zones de démobilisation. D'un autre coté, on a disposé au nord six centres de plus, dont trois (Bouaké, Korhogo et Man) ont été réhabilités et remis par l'ONUCI vers la mi-mars 2008 (École de Culture de la Paix, 2008). On estimait que le regroupement des FAFN aurait compris un total de 36.678 effectifs et aurait eu une durée totale de cinq mois et demi jusqu'à la mi-octobre 2008.

A propos du nombre de participants susceptibles d'avoir recours au programme, les estimations réalisées tournent autour de la nécessité de démobiliser quelques 35.000 effectifs des FAFN (5.000 pour les nouvelles FDS, 6.000 pour le Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire –PNRRC-, 20.000 au service civique et 4.000 pour les forces policières) et 5.000 des anciennes FANCI (ICG 2008, 11). Néanmoins, plu-

sieurs observateurs internationaux assurent que le nombre total d'effectifs des FAFN n'arrivait pas à dépasser les 8.000 voir 10.000 effectifs, ce qui explique que les effectifs qui restaient à additionner pour arriver au chiffre indiqué étaient des proches et des accompagnants de ces forces, mais pas des ex-combattants (ICG 2008, 11). La condition pour avoir recours au processus ivoirien, d'après ce qui avait été accordé à l'APO, était d'avoir été recruté par les FANCI ou par les FAFN après le 19 septembre 2002, date officielle du déclenchement du conflit.

Pour la mise en route de la phase de réintégration des ex-combattants qui ne sont pas arrivés à faire partie des membres des novelles Forces Armées, on a crée le PNRRC, lui aussi sous la responsabilité du bureau du premier ministre. Cet organisme poursuit l'objectif général de «contribuer à la restauration d'un climat de sécurité et de paix à travers l'assistance et le renforcement des capacités des ex-combattants, des jeunes en situation de risque et des populations en situation de crise pour que, de cette façon, ils deviennent des sujets de développement» (École de Culture de la Paix 2008, 21). Plus concrètement, les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Réinsertion sociale et réintégration économique des ex-combattants démobilisés.
- Réhabilitation des infrastructures communautaires dans les zones touchées par le conflit.
- Réhabilitation des capacités organisatrices dans les communautés touchées par la guerre.
- $-\,\,$ Restauration des capacités de production de la population.
- Accès des groupes vulnérables aux services économiques et sociaux de base.
- Réintégration des mineurs associés avec le conflit dans leurs familles et dans l'éducation de base.
- Construction et consolidation de la cohésion sociale.

En ce qui concerne la réinsertion sociale, comprise comme la phase de transition entre la démobilisation et la réintégration, elle a comme base l'assistance nécessaire sur le plan psychologique et social pour faciliter la réintégration sociale et économique. Les principales activités de cette ligne de projets en Côte d'Ivoire sont l'organisation de centres de passage et d'orientation pour un nombre limité de mineurs associés à des groupes armés (réguliers ou irréguliers), le registre dans le bureau régional, la provision de conseils d'orientation, l'appui médical et psychologique et l'appui à la colonie pour mener à bien des actions de sensibilisation par le biais des autorités locales.

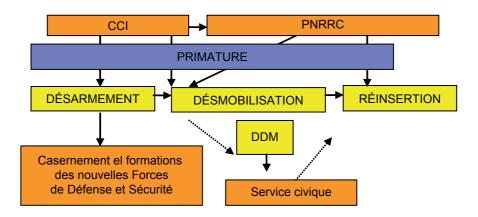
D'autre part, la réintégration économique cherche à permettre aux groupes cible le développement de leurs capacités, ainsi que la réalisation d'activités économiques qui leur permettent d'être autosuffisants. Dans le cas ivoirien, la réintégration a été subdivisée en plusieurs axes d'intervention: la réintégration d'une partie des ex-combattants démobilisés à leurs activités initiales ou la promotion d'activités pour l'auto emploi; la formation dans plusieurs secteurs et en fonction de leurs besoins (alphabétisation, formation professionnelle, formation en gestion, etc.); la localisation de démobilisés qualifiés dans des emplois déjà existant; la signature d'une collaboration avec des systèmes de financement déjà existant (micro crédits, projets productifs, etc.); la mise en route de systèmes d'accompagnement et d'évaluation des activités des démobilisés bénéficiaireset l'appui à la création d'activités génératrices de revenus (École de Culture pour la Paix 2008, 22).

Finalement, l'axe de la réhabilitation communautaire est conçu comme un programme d'urgence en faveur des communautés les plus défavorisées à cause de la crise, autant les ex-combattants que les déplacés internes. Il prétend la réhabilitation des infrastructures sociales, la mise en route d'activités génératrices de revenus, la restauration de la cohésion sociale et la formation en méthodes participatives.

Parallèlement, on avait prévu la création d'un service civique qui comprenait une formation additionnelle de trois mois en éducation civique et six mois de formation professionnelle. Ce service était destiné notamment à la réinsertion des milices de l'ouest du pays et aux ex-combattants susceptibles d'avoir suivi ce genre de formation avant d'avoir été incorporés au

processus de réinsertion, en raison de leur historique et leurs caractéristiques (École de Culture de la Paix 2008, 22). Le graphique qui suit prétend résumer d'une manière illustrée le plan des principales agences et activités dans le processus du DDR en Côte d'Ivoire:

Grafique 1. Processus du DDR en Côte d'Ivoire



Source: École de Culture de la Paix 2008, 22.

En ce qui concerne le financement de tout le processus, la Banque mondiale avait approuvé en mai 2007 une subvention de 40 millions de dollars pour la réintégration économique des ex-combattants, des jeunes liés aux groupes armés et d'autres jeunes en situation de risque. En théorie, on avait prévu que ce financement serait destiné au bureau du premier ministre, même si le mois de novembre de la même année, après la tentative de rédaction d'un mémorandum d'entente partagée sur la réintégration, cet organisme international s'est dégagé du possible accord après avoir détecté quelques opacités et quelques indices de corruption qui ont généré des doutes par rapport à la poursuite de cette ligne de financement. Ces désaccords faisaient référence notamment au considérable coût économique de la réintégration des ex-combattants, ainsi qu'aux possibles problèmes budgétaires qui auraient pu se produire dans les coffres de l'État si on ne rédui-

sait pas le nombre d'effectifs des FANCI lors de leur réunification. Finalement, le programme de réinsertion économique de la BM a commencé à diriger ses efforts vers la population la plus jeune considérée en situation de risque (École de Culture de la Paix 2008, 23). Par conséquent, comme dans beaucoup d'autres secteurs, l'origine du financement n'était pas claire, un signe évident du manque de transparence lors de sa mise en œuvre.

En définitive, l'APO est un document abstrait quant aux modalités concrètes du désarmement et de réinsertion, dépourvu de calendrier et de budget fixe. Une des principales erreurs et difficultés initiales pour le DDR a été de prétendre initier le processus à partir du cadre global de l'accord de paix, c'est-à-dire, espérer que le désarmement puisse être effectif à partir des progrès politiques significatifs. Il aurait fallu un plan beaucoup plus concret, systématique et réaliste pour pouvoir mettre en œuvre ce processus.

4.1.2. Évolution du processus du DDR

Après le plan de l'actuel programme, le Président Laurent Gbagbo et le Premier ministre Guillaume Soro ont présidé, vers le milieu de l'année 2007, la cérémonie de la «flamme de la paix», qui consistait à la destruction d'armes d'une manière symbolique, ce qui servit à marquer le début du processus de désarmement dans le pays. Cette cérémonie à caractère symbolique est aussi devenue un fait historique, étant donné que c'était la première fois depuis l'an 2000, moment où le conflit armé avait commencé, que le président se déplaçait jusqu'à la localité de Bouaké, au nord du pays (zone dominée par le groupe armé de l'opposition FAFN pendant les dernières années).

Actuellement, il est évident que le processus de formation des nouvelles Forces Armées ne se produira pas jusqu'à ce que les élections soient réalisées. On prévoit que dans un délai de deux ans il y aura une intégration de 5.000 ex-combattants des Forces Nouvelles, à peine 15% de ce qui était exigé, mais 50% des forces totales. Dans ce sens-la, le déploiement de 8.000 effectifs (4.000 de chaque camp) à partir du mois de mai 2009 devrait servir à sécuriser le processus électoral à travers la formation de patrouilles conjointes dans tout le pays. Cependant, la réalité a encore dépassé la théorie et on a constaté que dans les FN il n'y avait pas assez d'effectifs qualifiés

pour réaliser cette tâche. On prévoyait que le coût de ces unités mixtes de police et de gendarmerie tournerait autour des 87 millions de dollars provenant des coffres publics. Par conséquent, sa mise en route, mettra encore quelques mois à être effective (ICG 2009, 10).

Les seules chiffres qu'on ait pu déceler sur la démobilisation, par le biais de l'ONU, font référence à la réinsertion de 674 des 7.704 ex-combattants qui avaient choisi cette option de transition vers la vie civile. Ce bas pourcentage est le fruit d'un manque de concrétisation du programme et de l'impatience des groupes armées de l'opposition, ainsi que d'un manque de financement du processus: le quatrième accord complémentaire de l'APO soulignait le besoin de livrer environ 1.000 dollars à chaque ex combattant démobilisé, mais le budget de ce projet n'est pas disponible (ICG 2009, 10). De la même façon, on a reconnu que les problèmes de logistique et d'infrastructure auxquels faisaient face les FAFN sont plus complexes que ceux des FANCI, raison pour laquelle on pensait déjà que le processus au nord du pays serait réalisé avec un plus grand retard que prévu (École de Culture de la Paix 2008, 22).

Le fait d'avoir essayé à plusieurs reprises d'entamer le désarmement des FAFN a conduit à une politisation du processus et a augmenté la méfiance entre les parties (Banque mondiale: UE 2007, 5). Il faut aussi considérer le risque qu'entraîne la démobilisation des FAFN, qui pourrait rompre l'actuel équilibre de forces, raison pour laquelle un désarmement parallèle et progressif semblerait l'option la plus recommandable. La réalité est bien différente: les armes continuent entre les mains des combattants, signe manifeste du manque de confiance existant entre les parties et de la perspective de la violence armée comme option (ICG 2009, 10). Cette réalité devient plus complexe si on pense au cas du démantèlement des milices situées à l'ouest du pays, étant donné qu'on a attribué un important degré de responsabilité à leurs commandants en leur octroyant un plus grand pouvoir de décision sur leur démobilisation, et il s'agit, on l'a déjà dit, d'un collectif difficile à contrôler (Banque mondiale: UE 2007, 5).

Dans un autre ordre d'idées, on a constaté que le service civil national avait débuté d'une façon très discrète avec la formation de 250 jeunes en

mai 2008, mais dès ce moment-là il n'y a pas eu de signe laissant envisager que le groupe était en train de fonctionner d'une manière constante. En ce qui concerne le DDM, il n'a pas encore commencé, mais les 981 membres des milices qui se sont démobilisés ont exigé une compensation estimée à environ 762 euros. Dans une cérémonie de livraison d'armement menée à bien en mai 2007, des 1027 armes qu'on avait annoncées, on n'en a présentés que 555, comptabilisés par l'ONUCI, sans aucun type de numéro d'identification. L'existence de cette compensation peut multiplier le nombre de combattants susceptibles de s'incorporer au processus (ICG 2009, 11).

Les différentes institutions chargées du processus (avant l'APO et le CNDDR et à partir de ce moment-là le PNDDR/RC) ont dirigé leurs efforts notamment à des activités de sensibilisation, avec des promesses inaccomplies qui peuvent également être une source d'insécurité, comme ce pourrait être le cas de la suppression de la compensation pour démobilisation (Banque mondiale: UE, 2007).

Un autre aspect où il y a des doutes c'est l'interrelation existante entre les différentes institutions gouvernementales chargées du processus du DDR, qu'il faudrait déterminer afin d'éviter des chevauchements éventuels entre leurs activités. Même si depuis le Gouvernement on argumente que les responsabilités restent clairement définies, les blocages à caractère politique de la part des deux parties, manifestés dans le retard par rapport au calendrier initial prévu dans l'APO, ont conduit au fait que plusieurs processus du programme DDR se trouvent à des degrés d'évolution différents, ce qui pourrait mener à des possibles épisodes d'insécurité si on ne prête pas suffisamment attention aux ex-combattants. Le cas le plus flagrant continue à être la manque d'opérationnalité du dénommé service civile, ce qui pourrait mettre en danger le reste du processus (Banque mondiale: UE 2007, 6).

En définitive, le bilan actuel des différents processus en marche ne se présente pas excessivement positif, car les processus viennent juste de commencer dans le nord et l'ouest. Les chiffres de démobilisation qu'il y a eu sont extrêmement imprécis et on pourrait les résumer en une mauvaise gestion et des plans de réinsertion mal conçus, en plus du manque persistant de confiance entre les parties (ICG 20009, 11).

Finalement, on ne doit pas oublier non plus l'inaccomplissement constant de l'embargo des armes sur le pays. Des arsenaux en provenance du cône austral du continent entrent au port d'Abidjan, tandis que l'ONUCI ne dispose de moyens suffisants pour faire face à ce trafic illicite, en plus de ne pas disposer de la permission pour réaliser une recherche plus approfondie (ICG 2009, 11).

Un processus optimal devrait passer par la décentralisation des projets vers les communautés, à travers d'une approche plus réelle et détaillée des nécessités de marché pour la création d'emploi, les collaborations entre le secteur publique et privé ou la construction de micro entreprises. Avec cette approche, les autorités locales, représentées en l'occurrence par la figure du préfet et du sous-préfet, seraient utilisées pour la négociation et gestion des projets de développement (Banque mondiale: UE 2007, 6). Pour l'instant, ce type de projets de décentralisation ont été développés seulement d'une manière bilatérale par l'agence de coopération allemande (GTZ) dans tout le pays, mais avec une spéciale influence sur le sud-ouest, où opèrent les milices progouvernementales.

En conclusion, pour une amélioration de la situation de sécurité il faudra une approche beaucoup plus localisée, en impliquant tous les acteurs responsables, et qui permette intégrer la réforme du secteur de la sécurité avec la réinsertion des démobilisés. On peut constater que d'une zone à une autre du pays il y a beaucoup d'aspects qui diffèrent, comme c'est le cas du niveau d'insécurité, les acteurs, les dynamiques et le nombre et caractéristiques des ex-combattants. Cependant, jusqu'à présent on a estimé que la réforme du secteur de la sécurité passait uniquement par la collecte d'armement, alors qu'on devrait aussi plaider pour un processus de dépuration et de réforme des nouvelles Forces Armées, processus qui est encore à planifier. Un aspect remarquable dans cette matière, qui constitue un clair exemple de la nécessité d'une réforme dans ce secteur, on peut le trouver dans les contrôles continus de la route, où l'extorsion se produit encore (École de Culture de la Paix, 2008). Par conséquent, la reprise du processus d'intégration des nouvelles forces armées, les processus d'intégration dans la vie civile des ex-combattants, la suppression de facto des «Com'zones» et

une surveillance plus accrue, de la part de l'ONUCI, de l'accomplissement de l'embargo d'armement sont encore des aspects à accomplir dans le domaine de la sécurité (ICG 2009, 12).

4.2. ÉLECTION PACIFIQUES ET TRANSPARENTES EN CÔTE D'IVOIRE?

Un processus de construction de la paix doit compter avec un axe de transition politique où, parmi d'autres aspects, la célébration d'un processus électoral soit l'un des points primordiaux. Préalablement, il aura fallu un processus d'identification de la population. Pour tout cela, deux des points principaux de l'APO, identification et élections, seront traités dans une même section en raison de leur rapport étroit. Dans le cas concret de la Côte d'Ivoire, concernant ce processus, il y aura un certain nombre de défis techniques et des perspectives politiques qui méritent la peine d'être analysés avec attention face à la possibilité de la réalisation des élections présidentielles le 29 novembre ou peut-être quelques mois après.

4.2.1. Défis techniques

L'APO établit un nouveau calendrier pour les élections qui aurait permis sa réalisation avant la fin 2007. Avant la réalisation de ces élections il fallait la mise en place d'un opératif conjoint d'identification de la population et de recensement électoral, uni à la reprise des audiences foraines et de la reconstruction des registres de l'état civil, perdus ou détruits depuis l'an 2000. Il s'agissait d'un opératif complexe logistiquement parlant, avec des mois de négociations politiques définies en quatre phases: registre de la population, traitement de la vérification des données pour publier une liste électorale préliminaire, vérification de cette liste, production et distribution des lettres électorales (Carter Center, 2009, 2).

L'accord établissait que la Commission Électorale Indépendante (CEI) serait la responsable de gérer le processus qui aurait conduit à la réalisation des élections, à l'intérieur d'une structure qui, à son tour, était formée par

quatre organismes: la Commission Nationale de Supervision de l'Identification (CNSI), l'Office National d'Identification (ONI), l'Institut National de Statistique (INS) et Sagem Sécurité, l'entreprise privée française chargée du processus d'identification (ICG 2009, 4). En gros, cette structure a été considérée complexe et mal organisée, en plus de ne pas compter sur un financement clair, raison pour laquelle la communauté internationale l'a considérée comme un interlocuteur peu fiable, et à tout cela il faut ajouter le climat de tension qui existe encore dans le pays (ICG 2009, 5).

Au niveau international, les fonctions du Haut Représentant seraient assumées par le Représentant Spécial du Secrétaire Général qui, en mars 2008, définit cinq critères voués à la certification du développement et du résultat des élections présidentielles approuvés par le Comité d'Evaluation et de Suivi de l'APO. Ces cinq critères sont: la réalisation des élections dans un climat de paix et sans violence; l'accès équitable de tous les candidats aux mass médias publiques d'une façon égalitaire; le processus à caractère inclusif, la possibilité de postuler au poste de président depuis n'importe quelle candidature de tous les candidats et l'égalité dans l'exercice du vote; une liste électorale qui soit complète et approuvé par tous les partis politiques et les organisations de la société civile et un scrutin avec la participation d'observateurs internationaux qui assurent la transparence du processus. On a créé également un groupe de soutien au labeur de certification au sein de l'ONUCI avec lequel on espère pouvoir obtenir de l'information sur tous les inaccomplissements éventuels de ces cinq critères ainsi qu'évaluer de cette manière si le processus électoral et les élections remplissent les conditions minimum requises pour être considérés valables.

Le processus d'identification de la population devait être inspecté par la Commission Nationale de Supervision de d'Identification et il est divisé en trois axes d'action:

— (a) Audiences Foraines: réalisaient l'identification de personnes âgées de plus de 13 ans n'ayant jamais été registrées par l'État et responsables de rendre un jugement sur la provenance de chaque individu non registré, en fonction des données que celui-ci pouvait apporter à propos de la prove-

nance de ses parents⁹. En plus de cela, on devait juger les actes de naissance des personnes nées dans le pays, de nationalité ivoirienne ou étrangère, ainsi que leur état civil. Ensuite, on devait témoigner les dites audiences, processus qui devait commencer un mois après l'antérieur avec une durée de 45 jours. Néanmoins, vers la fin du mois de juin 2009 le processus n'était pas encore terminé (ICG 2009, 4).

Les difficultés trouvées lors d'un tel processus ont été le manque de diffusion et d'information, malgré les efforts mis en place par les Nations Unies, à travers la station de radio ONUCIFM, et les dates où ils auraient dû avoir lieu dans chaque localité du pays. De plus, les personnes doivent rejoindre leur ville de naissance afin de pouvoir se présenter devant ces tribunaux, chose qui devient impossible pour les plus de 700.000 déplacés internes à cause du conflit. En troisième lieu, on registre seulement les personnes âgées de plus de 13 ans et pour l'instant on n'a défini aucun mécanisme pour procéder au registre des jeunes qui ne dépassent pas cet âge, prolongeant ainsi un problème de manque de registre de naissance. Finalement, selon les données du *Norwegian Refugee Council*, il y a près de trois millions d'apatrides dans le pays qui, étant nés en Côte d'Ivoire, n'ont pas le droit d'être considérés comme des nationaux parce que leurs géniteurs sont étrangers, conformément à ce qui est établi dans les conditions pour accéder à la nationalité (École de Culture pour la Paix 2008, 15).

— (b) Reconstruction de registres: pendant la «crise», une grande partie de registres furent mis à sac et incendiés quand les FN essayaient d'expulser les représentants du Gouvernement des zones contrôlées par euxmêmes. De la même façon, beaucoup de personnes ont perdu leurs pièces d'identité pendant la crise, étant donné qu'elles ont été réquisitionnées par les autorités ou détruites par celles-ci avec la finalité de priver leurs propriétaires de la reconnaissance de leur nationalité. Par conséquent, un des grands objectifs serait de reconstruire ces registres, même si ceci a été considéré un opératif extrêmement complexe.

^{9.} Pour plus d'informations sur les réquisits, consultez http://www.audiencesforaines.gouv.ci/>.

— (c) *Identification ordinaire:* à travers laquelle on livrera les pièces nationales d'identité à toutes les personnes qui possèdent une acte de naissance, un certificat de nationalité ou un jugement supplétif; et un document d'identité aux personnes étrangères pouvant également certifier leur lieu de naissance. De la même façon, les documents périmés seront renouvelés.

Comme on l'a déjà dit, le processus d'identification de la population a été mis en place par l'entreprise française Sagem Sécurité, sélectionnée par la Primature et approuvée par le Conseil des Ministres. Sagem avait prévu de déployer 6.000 appareils d'identification dans tout le pays, ce qui aurait impliqué à son tour le déploiement de 30.000 agents. Le processus a débuté le 30 septembre 2008 et avait une durée prévue de 6 semaines, même si finalement il s'est prolongé à 30 jusqu'à sa suspension vers la fin mars 2009 (Carter Center 2009, 2).

Ladite extension a aussi été due aux négociations prolongées entre Sagem et la Primature, le manque de fonds (les donateurs principaux ont refusé de financer cette opération parce qu'ils considéraient que le processus d'élection de l'opérateur technique n'avait pas été suffisamment transparente et que la quantité dépassait les estimations préalables, en multipliant par quatre le coût calculé par l'UE); et le déploiement déficient de l'Office National d'Identification dans tout le territoire national (la capitale du nord, Bouaké, n'a pas de siège de cette institution).

Le manque de budget a mené à la réduction d'équipes de la part de Sagem, qui a pu déployer, au lieu des 6.000 prévues, à peine 3.500 équipes d'une façon simultanée, fait qui a entraîné un retard considérable du processus et un clair désordre structurel. La détection d'un processus très centralisé depuis Abidjan, et d'un niveau de communication insuffisant entre la capitale et les différentes régions n'a pas contribué au processus, initiant ainsi un cercle vicieux de difficile sortie (Carter Center 2009, 2). Dit autrement, autant le groupe central que les satellites (déplacés dans les différentes régions du pays) ont travaillé d'une façon séquentielle et ils n'ont pas été capables de mener à bien deux phases simultanément (ICG 2009, 5).

Néanmoins, comme contrepartie, on a détecté une certaine prédisposition favorable de la part de la population en faveur de ce processus d'identification, même si on n'a pas encore réussi à toucher le chiffre initialement prévu de 8,6 millions de personnes identifiées (la liste électorale provisoire tourne autour des 6,5 millions de personnes, même s'il y a encore 2,7 millions de personnes sans identifier), ce qui semble indiquer qu'on arrivera à la date de réalisation des élections avec un chiffre qui approche les 6,5 millions (ICG 2009, 5). Malgré cela, la décentralisation mentionnée ci-dessus conduisait au fait que les équipes décentralisés ne pouvaient pas se déployer avec tout l'opératif, à cause du manque de quelques pièces, notamment dans les zones rurales, où il fallait beaucoup de temps pour pouvoir les fournir à nouveau (Carter Center, 2009,2).

Il resterait encore à résoudre le développement de la dernière étape du processus, c'est-à-dire, celle de la distribution des lettres électorales avant le début de la campagne; ni la CEI ni Sagem Sécurité n'ont précisé comment vont mettre en place cette distribution (ICG 2009, 6). À grands traits, on pourrait dire que les défis techniques compris dans ce processus ont été largement sous-estimés, en faveur des décisions politiques prises pour le consensus face à leur développement. Il reste encore beaucoup de questions à résoudre, comme par exemple la question de comment réagir dans le cas où il se produirait l'apparition d'erreurs pendant le processus de vérification de la liste électorale préliminaire ou quels seront les critères utilisés pour vérifier la nationalité des personnes qui n'apparaissent pas dans les dernières listes électorales, qui datent de l'an 2000, par exemple (Carter Center 2009, 2).

On devrait plaider pour la publication d'un calendrier électoral détaillé, sous une appréciation réaliste des nombreuses difficultés qui ont été trouvées et qu'on trouvera pour la préparation du processus électoral. La transition politique dans le pays ne doit pas devenir un état de transition permanente, raison pour laquelle la normalisation institutionnelle et politique est entrevue comme quelque chose d'urgent, ce qui est responsabilité de tous les acteurs impliqués, notamment les signataires de l'APO, pour le développement, comme un clair exemple d'un processus électoral transparent (Carter Center 2009, 2). Une fois arrivés à ce point-là, il faudra assurer la situation de sécurité dans tout le pays, ce qui, au jour d'aujourd'hui, ne s'est toujours pas consolidé.

4.2.2. Perspectives politiques

Au-delà des défis techniques, il est nécessaire de faire une analyse politique ayant les élections comme grand point de mire, avec le positionnement des principaux candidats. Plus concrètement, d'un total de 20 candidatures présentées, Il y en a 3 qui ne sont pas les favoris principaux.

En premier lieu, l'actuel président, Laurent Gbagbo, semble se consacrer presque exclusivement à contrôler les principaux circuits de financement et d'identification afin de ralentir le processus au maximum, pour pouvoir gagner de cette façon un peu plus de temps et trouver ainsi le moment électoral le plus favorable à ses intérêts, en plus de gêner le reste des partis, qui sont impatiens pour que les élections se réalisent. Une campagne longue le favorise face à l'impossibilité de l'opposition d'accéder aux comptes publics. Cependant, pour éviter des accusations de sabotage de l'APO, son compromis s'est aussi centré sur ledit processus, mais à un rythme beaucoup moins soutenu de ce qu'exigeait son calendrier (ICG 2009, 6).

La stratégie politique de son parti, le FPI, reste encore opaque. Avec son électorat, situé principalement dans la capitale et au sud-ouest du pays, celle-ci est basée et représentée par le propre Gbagbo, qui, à son tour, est en train d'exercer un important contrôle sur les moyens de communication étatiques, ainsi que sur les principales sources des ressources (cacao et pétrole), ce qui lui a permis d'avoir un grand pouvoir d'achat pour faire face aux fortunes personnelles de ses adversaires, exemplifiées dans la figure du candidat Alassane Ouattara (ICG 2009, 6).

L'autre signataire de l'APO et actuel Premier ministre, Guillaume Soro, présente une situation différente. L'impossibilité de se présenter comme candidat présidentiel, pour ne pas avoir l'âge minimum figé par la Constitution ivoirienne, n'a pas empêché qu'il se montre engagé avec l'accomplissement de l'APO, avec l'objectif de gagner de la légitimité pouvant se présenter comme la voie correcte pour sortir de la crise (ICG 2009, 6). De plus, il a la possibilité d'exercer un rôle neutre, d'arbitre du processus électoral.

En revanche, il trouve le problème principal à l'intérieur. Les FN constituent un groupe très divisé intérieurement et elles ont un grand risque de

disparition, ce qui laisserait Soro sans aucun type de plateforme pour pouvoir être candidat lors des futures élections présidentielles. L'impérieuse nécessité de se scinder du bras armé n'annule pas la possibilité de devenir un parti politique et, dans ce cas de figure, il le serait dans un domaine régional très limité au nord (ICG 2009, 6).

Une position différente est présentée par les partis politiques exclus de l'APO, avec une représentation régionale très répandue, un haut degré de représentation ethnique, et des possibilités d'accéder à la présidence. D'un côté, le PDCI a initié une ambitieuse précampagne dans tout le pays. Représenté par l'ancien président, Henri Konan Bédié, il cherche la plus grande mobilisation possible afin d'éviter l'abstention et montrer une grande vitalité malgré son âge avancé, 75 ans. Le fait d'être si âgé pourrait être un obstacle pour capter l'électorat jeune et celui des villes, qui ne se voit pas représenté par Bédié (ICG 2009, 8).

D'un autre côté, le RDR d'Alassane Ouattara, qui est présent sur tout le nord et sud-ouest agricole du pays, se montre à la fois adversaire et allié du PDCI. La douteuse nationalité ivoirienne du candidat Ouattara, d'origines burkinabaises, est le principal obstacle à franchir pour ce parti. Pour cela, ils travaillent depuis la précampagne en captant une partie de l'électorat du FPI depuis le commencement: son premier meeting, en mai 2009, eut lieu dans un quartier de la capitale du pays, Yopougon, traditionnellement identifié pour la cause du FPI, où il a réussi à réunir des dizaines de milliers de personnes (ICG 2009, 8).

La possible alliance entre le PDCI et le RDR est très fragile. On a trouvé, au sein du Rassemblement Houphouëtiste pour la Démocratie et la Paix (RDHP), une plateforme politique d'opposition au président Gbagbo, mais elle a renoncé à trouver un candidat unique. Néanmoins, le principal point de tension entre les deux parties réside dans les accusations du RDR au PDCI d'être le principal instigateur du fait qu'Ouattara ait pu participer ces dernières années dans la vie politique nationale (ICG 2009, 9).

En définitive, la disponibilité de ressources auxquelles Gbagbo et le FPI sont en train d'accéder, unie à l'impossibilité de Soro de se présenter aux élections semble leur donner un certain avantage dans la course électorale

vers la présidence. Cependant, les ambitieuses campagnes des partis non signataires de l'APO ne doivent pas être mises de coté d'avance. Les défis techniques qui restent à assumer, ainsi que la date finale des élections (2010), seront des points clé face au résultat final.

5. CONCLUSIONS

On ne doit pas chercher la crise politique en Côte d'Ivoire uniquement dans les faits principaux et dans les perceptions des différents secteurs, nationaux ou internationaux, mais aussi dans les causes structurales qui, déjà dans les années 90, ont déchaîné cette situation. Même s'il est vrai que la nationalité se trouve dans l'axe principal de la violence, le processus d'identification par lui-même, tel qu'il est formulé dans l'actualité, laisse encore des personnes nées dans le pays, ayant des parents étrangers, sans pourvoir avoir le droit à la nationalité. Les structures qui génèrent cette inégalité (comme peuvent l'être les lois sur lesquelles est basé le concept d'ivoirité, la loi de propriété agraire, le code électoral et la constitution principalement) restent intactes sans que, pour l'instant, il y ait une prétention quelconque de les modifier. L'établissement des déplacés, la propriété agricole, les droits de la citoyenneté, et la libre circulation des biens et des personnes sont quelques un des défis qui restent en Côte d'Ivoire. L'espace consacré dans l'APO au retour des déplacés à cause du conflit est maigre, il est limité à l'identification de l'organe responsable de planifier un programme d'aide au retour volontaire qui, en l'occurrence, serait le Ministère de Solidarité et des Victimes de la Guerre (École de Culture de la Paix 2008, 18).

De cette façon, le processus de sortie de la crise, tortueuse et caractérisée par un manque de confiance mutuelle, a débouché dans un accord de paix diffus. Par conséquent, l'APO a défini les priorités d'action pour initier une sortie de la crise: identification de la population, élections et création des forces armées unitaires. Malgré la grande importance des décisions prises, il faudrait mettre en question une fois de plus jusqu'à quel point celles-ci arrivent à répondre aux causes principales du conflit tout en évitant la reprise de la violence dans le pays. Par exemple, il existe encore plus de 700.000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, et cela veut dire que le modus operandi des audiences foraines n'a pas tenu compte des besoins des déplacés internes dans le pays quand elles ont exigé que les démarches pour l'identification soient réalisés dans la ville de naissance du solliciteur. De la

même manière, le manque d'institutions judiciaires dans le nord et dans l'ouest du pays signalent qu'un autre objectif de l'APO, le déploiement de l'administration civile dans tout le territoire, continue à être un devoir à rendre. De plus, le rôle des différents acteurs s'est centré plus sur la préservation des propres intérêts que sur l'accomplissement d'un processus de sortie de la «crise» efficace et durable.

Par rapport à la formation des nouvelles forces armées, le bilan actuel des différents processus en marche ne résulte pas excessivement positif, étant donné qu'on vient tout juste d'entamer les processus dans le nord et l'ouest du pays. Les chiffres de démobilisation qu'on a eus sont rares et imprécis, et ils pourraient être résumés dans une mauvaise gestion et des plans de réinsertion mal conçus, en plus du manque persistant de confiance entre les parties. Pour une amélioration de la situation de sécurité il faudra une approche beaucoup plus localisée, avec l'engagement de tous les acteurs responsables et qui permette d'intégrer la réforme du secteur de la sécurité avec la réinsertion des démobilisés. Un processus optimal devrait passer par la décentralisation des projets vers les communautés à travers une approche plus réelle et détaillée des besoins du marché pour la création d'emploi, les collaborations entre le secteur publique et le privé ou la construction de micro entreprises.

D'un autre coté, la réalisation des élections ne doit pas être vue comme une fin en soi mais comme le commencement d'un long chemin vers la reconstruction du pays et la réconciliation. Ce processus continue à être le centre de plusieurs défis techniques et de plusieurs perspectives et positionnements politiques des candidats. Au niveau technique, on devrait plaider pour la publication d'un calendrier électoral détaillé, sous une appréciation réaliste des nombreuses difficultés trouvées et qu'on trouvera par la suite afin de préparer le processus électoral. Au niveau politique, la disponibilité des ressources auxquelles Gbagbo et le FPI sont en train d'accéder, unies à l'impossibilité de Soro de pouvoir se présenter aux élections, semble donner un avantage au premier dans la course électorale vers la présidence. Cependant, on ne doit pas oublier d'emblée les précampagnes ambitieuses des partis non signataires de l'APO. Les défis techniques qui doivent être assu-

més, ainsi que la date finale des élections, seront les clés face au résultat final. Il semble peu raisonnable que les élections soient réalisées avant le premier semestre 2010.

Les conditions requises aux élections pour que celles-ci soient réalisées d'une façon libre et transparente, et pour que les résultats soient acceptés par toutes les parties (partis politiques, FN, milices, population en général) sont indispensables si on veut que les ciments de la construction de paix soient solides. Le futur gouvernement légitime sera le responsable de créer et d'appliquer le programme pour la sortie définitive de la crise, et pour cela il faudra qu'il compte avec l'appui de tous les secteurs économiques et sociaux les plus notables, mais principalement avec le soutien de la population civile. Pour cette raison, il faut créer les voies et les mécanismes nécessaires pour que la population civile participe aux élections, pour que les gens disposent d'une information directe et fiable sur toutes les initiatives entreprises par leurs gouvernants afin d'éviter que la paix soit perçue comme une nouvelle distribution du pouvoir entre les plus puissants. Dans ce sens, les initiatives vouées à rendre visibles les dividendes de la paix d'une façon immédiate à la population seront très importants pour s'assurer leur appui et leur implication dans les exploits.

BIBLIOGRAPHIE

- Akindes, F. (2007): Côte d'Ivoire: de la stabilité politique à la crise. Vers une politique de réhabilitation basée sur la responsabilisation des communautés à la base. Abidjan: Banque mondiale.
- Banque mondiale; UE (2008), Sécurité et «ex-combattants» en Côte d'Ivoire. Propositions pour une nouvelle approche adaptée, pragmatique et progressive, document de travail conjoint inédit, Abidjan: Commission Européenne.
- Basset, T. (2003): Nord Musulman et Sud Chrétien: les moules médiatiques de la crise ivoirienne. Afrique Contemporaine 206.
- Carter Center (2009): Côte d'Ivoire. Identification de la population et recensement électoral. Appréciation générale et perspectives. Abidjan: Carter Center.
- Cohen, M. (1973): The myth of expanding centre. Politics in the Ivory Coast. The Journal of Modern African Studies.
- Diarra, S (1997): Les faux complots d'Houphouët. Paris: Karthala.
- Ecole de Culture de la Paix (2008) Côte d'Ivoire: retos y perspectivas un año después de Ouagadougou, Quaderns de Construcció de Pau 5, Barcelona: Escola de Cultura de Pau.
 - (2008b) *Anuario 2008 de procesos de paz.* Barcelona: Icaria editorial.
 - (2009) *DDR 2009. Análisis de los programas de DDR de ex combatientes en todo el mundo.* Barcelona: Escola de Cultura de Pau.
- Global Witness (2007). Hot Chocolate: How cocoa fuelled the conflict in Côte d'Ivoire. Londres: Global Witness.
 - Groupe de Travail Intégré des Nations Unies sur le DDR (2006)
 Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration
 Standards, Nueva York: Nations Unies.
- GTZ (2005). Projet Prévention de Crises et Consolidation de la Paix Dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, Abidjan: GTZ.

- HRW (2001). Le nouveau racisme ; la manipulation politique de l'ethnicité en Costa d'Ivori, Human Rights Watch Vol. 13, No.6 (A), août 2001, Nova York: Human Rights Watch.
- (2003). Trapped between Two Wars: Violence against Civilians in Western Costa d'Ivori, Nova York: Human Rights Watch.
- International Crisis Group (2008). Costa d'Ivori: Garantir un processus électoral crédible. Rapport Afrique nº 139.
 - (2009). Costa d'Ivori: *Les impératifs de sortie de crise*. Briefing Afrique 62, Dakar: Crisis Group.
- Kouman, H.Y. (1999): Les conflicts fonciers. L'ivoirité, un concept incompris. Abidjan: Fraternité Matin.
- Muggah, R. (2006) *Reflections on disarmament, demobilisation and reintegration in Sudan*, Londres: Humanitarian Practice Network.
- OCHA (2008). La Communauté humanitaire exprime sa préoccupation suite à d'inhabituels mouvements de retour et repli des populations déplacées en zone ouest. Communique de presse, Abidjan: OCHA.
- ONUCI (2007). Rapport sur l'organisation du système judiciaire en Costa d'Ivori. Abidjan: ONUCI.

ANNEXE I. ACCORD DE PAIX DE LINAS-MARCOUSSIS (2003)

- 1. A l'invitation du Président de la République française, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes FPI, MFA, MJP, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO. Chaque délégation a analysé la situation de la the Ivory Coast et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments -principes et annexes- ont valeur égale:
- 2. La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le deploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.
- 3. La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la the Ivory Coast, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'Etat. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. Elle conviene à cet effet des dispositions suivantes:
 - a) Un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays. Il appliquera le programme de la

- Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire.
- b) Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.
- c) Le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.
- d) Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.
- e) Il disposera, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en oeuvre du programme gouvernemental.
- f) Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonctions à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.
- g) Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.
- h) Le gouvernement de réconciliation nationale recherchera le concours de la CEDEAO, de la France et des Nations unies pour convenir de la garantie de ces opérations par leurs propres forces.
- i) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus

pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.

- 4. La Table Ronde décide de la mise en place d'un comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la the Ivory Coast chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en oeuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises. La Table Ronde recommande à la Conférence de Chefs d'Etat que le comité de suivi sois établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment
 - le représentant de l'Union européenne,
 - le représentant de la Commission de l'Union africaine
 - le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
 - le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations Unies,
 - le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
 - les représentants du FMI et de la Banque mondiale
 - un représentant des pays du G8
 - le représentant de la France
- 5. La Table Ronde invite le gouvernement français, la CEDEAO et la communauté internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du gouvernement de réconciliation nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.
- 6. La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'Union Africaine et de l'ONU, et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus.

ANNEXE: PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DE RECONCILIATION

I. Nationalité, identité, condition des étrangers

- 1. La Table Ronde estime que la loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité ivoirienne modifiée par la loi 72-852 du 21 décembre 1972, fondée sur une complémentarité entre le droit du sang et le droit du sol, et qui comporte des ispositions ouvertes en matière de naturalisation par un acte des pouvoirs publics, constitue un texte libéral et bien rédigé.
 - La Table Ronde considère en revanche que l'application de la loi soulève de nombreuses difficultés, soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait de pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes.
 - 2. La Table Ronde a constaté une difficulté juridique certaine à appliquer les articles 6 et 7 du code de la nationalité. Cette difficulté est aggravée par le fait que, dans la pratique, le certificat de nationalité n'est valable que pendant 3 mois et que, l'impétrant doit chaque fois faire la preuve de sa nationalité en produisant certaines pièces. outefois, le code a été appliqué jusqu'à maintenant.
 - 3. En conséquence, le gouvernement de réconciliation nationale: a. relancera immédiatement les procédures de naturalisation existantes en recourant à une meilleure information et le cas échéant à des projets de coopération mis en oeuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux; b. déposera, à titre exceptionnel, dans le délai de six mois un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun (notamment cas des anciens bénéficiaires des articles 17 à 23 de la loi 61-415 abrogés par la loi 72-852, et des personnes résidant en the Ivory Coast avant le 7 août 1960 et n'ayant pas exercé leer droit d'option dans les délais prescrits), et à compléter le texte existant par l'intégration à l'article 12 nouveau des hommes étrangers mariés à des Ivoiriennes.

- 2. Pour faire face à l'incertitude et à la lenteur des processus d'identification ainsi qu'aux dérives auxquelles les contrôles de sécurité peuvent donner lieu, le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil et d'identification, notamment:
 - a. La suspension du processus d'identification en cours en attendant la prise des décrets d'application de la loi et la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une commission nationale d'identification dirigée par un magistrat et composée des représentants des partis politiques chargés de superviser et de contrôler l'Office national d'identification.
 - b. La stricte conformité de la loi sur l'identification au code de la nationalité en ce qui concerne la preuve de la nationalité.
- 3. La Table Ronde, en constatant que le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'ivoire une place et une responsabilité particulières dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont sont ces étrangers originaires, considère que les tracasseries administratives et des forces de l'ordre et de sécurité souvent contraires au droit et au respect des personnes dont les étrangers sont notamment victimes peuvent provenir du dévoiement des dispositions d'identification.
 - a. Le gouvernement de réconciliation nationale devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002-03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et .fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement.
 - b. De plus, le gouvernement de réconciliation nationale étudiera toute disposition législative et réglementaire tendant à améliorer la condition des étrangers et la protection de leurs biens et de leurs personnes.
 - c. La Table Ronde demande par ailleurs à tous les Etats membres de la CEDEAO de ratifier dans les meilleurs délais les protocoles existant

relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, de pratiquer une coopération renforcée dans la maîtrise des flux migratoires, de respecter les droits fondamentaux des immigrants et de diversifier les pôles de développement. Ces actions pourront être mises en oeuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux.

II. Régime electoral

- 1. La Table Ronde estime que la loi 2000-514 du 1er août 2000 portant Code électoral ne soulève pas de difficultés et s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des textes et que la loi 2001-634 du 9 janvier 2001 portant création de la Comisión Electorale Indépendante constitue un progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes.
- 2. Le gouvernement de réconciliation nationale: a) assurera l'impartialité des mesures d'identification et d'établissement des fichiers électoraux; b) proposera plusieurs amendements à la loi 2001-634 dans le sens d'une meilleure représentation des parties prenantes à la Table Ronde au sein de la comisión centrale de la Commission Electorale Indépendante, y compris au sein du bureau; c) déposera dans un délai de 6 mois un projet de loi relatif au statut de l'opposition et au financement public des partis politiques et des campagnes electorales; d) déposera dans le délai d'un an un projet de loi en matière d'enrichissement illicite et organisera de manière effective le contrôle des déclarations de patrimoine des personnalités élues; e. prendra toute mesure permettant d'assurer l'indépendance de la justice et l'impartialité des médias, tant en matière de contentieux électoral que de propagande électorale.

III. Eligibilité à la Présidence de la République

1. La Table Ronde considère que l'article 35 de la Constitution relatif à l'élection du Président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu une fois. Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère Ivoirien d'origine.

- 2. Le Code de la nationalité sera amendé par l'adjonction aux conditions de perte de la nationalité ivoirienne édictées par son article 53, des mots suivants: exerçant des fonctions électives ou gouvernementales dans un pays étranger.
- 3. Le Président de la République rendra public chaque année son bulletin de santé.

IV. Régime foncier

- 1. La Table Ronde estime que la loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridiquement délicat et économiquement crucial.
- 2. Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale: a. accompagnera la mise en oeuvre progressive de ce texte d'une campagne d'explication auprès des populations rurales de manière à aller effectivement dans le sens d'une véritable sécurisation foncière.b. Proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits caquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1.

V. Médias

- 1. La Table Ronde condamne les incitations à la haine et à la xénophobie qui ont été propagées par certains médias.
- 2. Le gouvernement de réconciliation nationale reprendra dans le délai d'un an l'économie générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impar-

- tialité du service public et à favoriser l'indépendance financière des médias. Ces mesures pourront bénéficier du soutien des partenaires de développement internationaux.
- 3. Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira immédiatement la libre misión des médias radiophoniques et télévisés internationaux.

VI. Droits et libertés de la Personne humaine

- Le gouvernement de réconciliation nationale créera immédiatement une Commission nationale des droits de l'homme qui veillera à la protection des droits et libertés en the Ivory Coast. La Commission sera composée des délégués de toutes les parties et présidée par une personnalité acceptée par tous.
- 2. Le gouvernement de réconciliation nationale demandera la création d'une comisión internationale qui diligentera des enquêtes et établira les faits sur toute l'étendue du territoire national afin de recenser les cas de violation graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002.
- 3. Sur le rapport de la Commission internationale d'enquête, le gouvernement de réconciliation nationale déterminera ce qui doit être porté devant la justice pour faire cesser l'impunité. Condamnant particulièrement les actions des escadrons de la mort et de leurs commanditaires ainsi que les auteurs d'exécutions sommaires sur l'ensemble du territoire, la Table Ronde estime que les auteurs et complices de ces activités devront être traduits devant la justice pénale internationale.
- 4. Le gouvernement de réconciliation nationale s'engagera à faciliter les opérations humanitaires en faveur des toutes les victimes du conflit sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du rapport de la Commission nationale des droits de l'homme, il prendra des mesures d'indemnisation et de réhabilitation des victimes.

VII. Regroupement, Désarmement, Démobilisation

1. Dès sa prise de fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale entreprendra le processus de regroupement concomitant des forces en

- présence sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 2. Dans une seconde phase il déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation, qui seront également menées sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 3. L'ensemble des recrues enrôlées depuis le 19 septembre seront immédiatement démobilisées.
- 4. Le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en oeuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.
- 5. Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés. La loi d'amnistie n'exonérera en aucun cas les auteurs d'infractions économiques graves et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- 6. Le gouvernement de réconciliation nationale procèdera à un audit de ses forces armées et devra déterminer dans un contexte économique difficile le niveau des sacrifices qu'il pourra consentir pour assurer ses obligations en matière de défense nationale. Il réalisera sur ces bases la restructuration des forces armées et demandera à cette fin des aides extérieures.

VIII. Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

- Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et facilitera la reprise des activités scolaires, administratives, économiques et sociales.
- 2. Il préparera dans un bref délai un plan de reconstruction et de développement des infrastructures et de relance de l'économie nationale, et de renforcement de la cohesión sociale.

3. La Table Ronde recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la the Ivory Coast.

IX. Mise en oeuvre

Le gouvernement de réconciliation nationale veillera à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires que nécessitent les décisions qu'il sera appelé à prendre interviennent dans les meilleurs délais.

ANNEXE II. ACCORD DE PAIX DE OUAGA DOUGOU (2007)

PREAMBULE

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), agissant sur mandat exprès de celle-ci, deux délégations de la République de the Ivory Coast, l'une représentant le Président de la République et l'autre les Forces Nouvelles, se sont rencontrées à Ouagadougou du 05 février au 03 mars 2007. Cette rencontre fait suite à l'annonce, le 19 décembre 2006, du plan de sortie de crise du Président Laurent GBAGBO qui a saisi, le 23 janvier 2007, le Président en exercice de la CEDEAO pour faciliter le dialogue direct entre les ex-belligérants du conflit armé en the Ivory Coast. Le Président Blaise COMPAORE, après avoir consulté le Secrétaire General des Forces Nouvelles, Monsieur Guillaume SORO, les différents acteurs de la scène politique ivoirienne, ainsi que le Premier Ministre, Monsieur Charles Konan BANNY, y a marqué son accord et a préconisé que ce dialogue direct s'inscrive dans le cadre de la résolution 1721 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 1er novembre 2006.

Au cours de leurs échanges, la Délégation de la Présidence de la République de the Ivory Coast, conduite par Monsieur Désiré TAGRO, Conseiller Spécial du Président Laurent GBAGBO, Porte-parole de la Présidence de la République de the Ivory Coast, et la Délégation des Forces Nouvelles, conduite par Monsieur Louis-André DACOURY-TABLEY, Secrétaire Général Adjoint des Forces Nouvelles et Ministre de la Solidarité et des Victimes de guerre, profondément attachées à une sortie heureuse de la crise en the Ivory Coast, ont procédé à une analyse de la situation intérieure. Elles ont souligné l'impérieuse nécessité de construire la paix et la stabilité; de lutter contre l'insécurité grandissante, le chômage et la pauvreté; de restaurer

l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et de garantir la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. En raison de la responsabilité particulière qu'elles ont dans la conduite du processus de sortie de crise, les deux Parties au conflit armé en the Ivory Coast ont reconnu l'impérieuse nécessité de se mettre ensemble pour consolider la paix, promouvoir une véritable réconciliation nationale et parvenir à une normalisation politique et institutionnelle, à travers un dialogue permanent et une confiance mutuelle.

Après avoir identifié les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria, ainsi que des Résolutions de l'ONU sur la the Ivory Coast, les Parties, en vue d'arrêter des décisions, ont réaffirmé:

- leur attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la the Ivory Coast;
- leur attachement à la Constitution;
- leur attachement aux Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria;
- leur attachement à toutes les Résolutions des Nations Unies sur la the Ivory Coast, en particulier aux Résolutions 1633 (2005) et 1721 (2006) du Conseil de Sécurité de l'ONU;
- leur volonté de créer les conditions d'élections libres, ouvertes, transparentes et démocratiques;
- leur volonté de mettre en commun leurs efforts et leurs énergies en vue d'un fonctionnement normal des Institutions de la the Ivory Coast et d'un retour à la normalité politique, administrative et militaire en the Ivory Coast.

Pour faciliter la mise en oeuvre des Accords et des résolutions ci-dessus visés, notamment la Résolution 1721 (2006), les Parties ont arrêté les décisions suivantes:

I. DE L'IDENTIFICATION GENERALE DES POPULATIONS

Les Parties signataires du présent Accord ont reconnu que l'identification des populations ivoiriennes et étrangères vivant en the Ivory Coast constitue une préoccupation majeure. Le défaut d'une identification claire et cohérente, de même que l'absence de pièces administratives ubiques attestant l'identité et la nationalité des individus constituent une source de conflits. Elles ont, en conséquence, décidé de mettre fin à cette situation par les mesures suivantes:

- 1.1. La relance des audiences foraines d'établissement de jugements supplétifs d'actes de naissance
 - 1.1.1. Les audiences foraines seront relancées sur l'ensemble du territoire national dès la mise en place du nouveau Gouvernement issu du présent Accord. Dans le but d'accélérer la délivrance des jugements supplétifs d'acte de naissance, les magistrats appelés à animer les nouvelles juridictions créées pour les besoins des audiences foraines seront nommés par décret présidentiel et dotés de moyens nécessaires pour leur mission.
 - 1.1.2. Les opérations exceptionnelles d'audiences foraines qui dureront trois (03) mois délivreront uniquement des jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance aux personnes nées en the Ivory Coast qui n'ont jamais été déclarées à l'état civil.
 - 1.1.3. A l'occasion de la relance des audiences foraines, une campagne de sensibilisation, d'information et de mobilisation impliquant les acteurs politiques, les Etats Majors Militaires et la Société civile sera organisée pour inviter les personnes concernées à se présenter devant les juridictions foraines de leur lieu de naissance pour se faire délivrer un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance.
 - 1.1.4. Les Parties s'engagent à garantir la sécurité des opérations d'audiences foraines sur toute l'étendue du territoire national.

- 1.2. La reconstitution des registres de naissance perdus ou détruits Parallèlement aux audiences foraines d'établissement de jugements supplétifs d'actes de naissance, les registres d'état civil perdus ou détruits dans certains centres d'état civil seront reconstitués conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 17 janvier 2007 et de son Décret d'application qui devra être pris dans les meilleurs délais.
- 1.3. L'organisation d'une opération d'établissement de nouveaux titres d'identité (cartes nationales d'identité et titres de séjour) Les Parties s'engagent à organiser une opération exceptionnelle d'établissement de nouveaux titres d'identité selon les modalités ci-après.

1.3.1. Identification ordinaire

- 1.3.1.1. Les Ivoiriens, assujettis à l'obligation de détention de la carte nationale d'identité, disposant d'un certificat de nationalité et d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu, pourront bénéficier de la nouvelle carte nationale d'identité.
- 1.3.1.2. Les non Ivoiriens disposant d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu et d'un document consulaire indiquant leur nationalité pourront bénéficier d'un nouveau titre d'identité correspondant à leur statut.
- 1.3.2. Identification sur la base de la nouvelle liste électorale
 - 1.3.2.1. Dans un souci d'accélération de l'identification et compte tenu de la situation actuelle de l'Administration en the Ivory Coast et des necesites subséquentes de la sortie de crise, les Parties conviennent de privilégier l'identification basée sur la liste électorale.
 - 1.3.2.2. A l'issue des audiences foraines, la CEI procèdera, sur la base de la liste électorale de 2000, à un recensement électoral, avec collecte des données biométriques sur toute l'étendue du territoire national. Pourront s'inscrire sur la liste électorale les ivoiriens âgés de dix-huit (18) ans au moins, munis d'un extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu.

- 1.3.2.3. Tous les citoyens qui se seront fait enrôler sur la liste électorale se verront délivrer un récépissé comportant leur numéro d'identification unique qui sera nécessaire pour le retrait de la carte d'électeur et de la nouvelle carte nationale d'identité.
- 1.3.2.4. Après la procédure de validation de la liste électorale par la CEI, un décret pris en Conseil des ministres autorisera l'attribution de la nouvelle carte nationale d'identité à tous ceux qui figureront sur la liste électorale définitive. Celle-ci servira de base de données commune pour la délivrance des nouvelles cartes nationales d'identité et de la carte d'électeur.
- 1.3.3. Normes sur les nouveaux titres d'identité
 - 1.3.3.1. Les nouveaux titres d'identité seront infalsifiables, hautement sécurisés et comporteront un numéro d'identification unique pour chaque titulaire.
 - 1.3.3.2. La confection et la délivrance des nouveaux titres d'identifé seront assurées par l'Office National d'Identification (ONI), sous la supervision de la Commission nationale de supervision de l'Identification (CNSI).
 - 1.3.3.3. Pour l'opération d'identification, le Gouvernement fera appel, avec l'accord des deux (o2) Parties, à un opérateur technique désigné par décret pris en Conseil des Ministres.

II. DU PROCESSUS ÉLECTORAL

Soucieuses de parvenir, dans les meilleurs délais, à une paix durable et à une normalisation politique et institutionnelle en the Ivory Coast, les Parties au Dialogue Direct réaffirment leur engagement à préparer, à l'issue de l'opération d'identification, des élections présidentielles ouvertes, démocratiques et transparentes, conformément aux accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria. A cette fin, elles décident ce qui suit:

- 2.1. L'inscription sur la liste électorale.
 - 2.1.1. Les Parties conviennent que l'inscription sur la liste électorale sera établie par l'Institut National de la Statistique (INS) et l'opérateur technique désigné par le Gouvernement pour l'identification. Ces deux opérateurs accompliront leur mission sous la responsabilité de la CEI.
 - 2.1.2. Tous les citoyens ivoiriens en âge de voter pourront s'inscrire sur la liste électorale. A cet effet, ils devront se munir d'une des pièces suivantes: un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu.
 - 2.1.3. Un décret pris en Conseil des Ministres fixera les modalités d'inscription sur la liste électorale conformément aux dispositions du Code électoral.
- 2.2. La publication de la liste électorale définitive
 - 2.2.1. La liste électorale définitive, validée par la CEI, sera publiée conformément aux dispositions de l'article 11, al. 2 du Code électoral, ou par toute autre voie convenue par les Parties.
- 2.3. L'établissement et la distribution des cartes électorales
 - 2.3.1. Après sa publication, la liste électorale définitive donnera lieu à l'établissement des cartes d'électeurs sous la responsabilité de la CEI.
 - 2.3.2. La distribution des cartes d'électeurs sera assurée par la CEI à travers ses démembrements deux semaines au plus tard avant la date des élections, conformément à l'article 5 du Code électoral.
 - 2.3.3. L'électeur qui n'aura pas pu retirer sa carte d'électeur dans le délai prévu dans le paragraphe ci-dessus pourra néanmoins voter avec sa nouvelle carte nationale d'identité, s'il est régulièrement inscrit sur la liste électorale.
- 2.4. Collaboration entre les structures intervenant dans le processus électoral
 - 2.4.1. Dans un souci de transparence et d'efficacité, sous l'autorité de la CEI, l'INS et l'Opérateur technique désigné par le Gouvernement collaboreront pour l'établissement des cartes d'électeur. 2.4.2. Un décret pris en Conseil des ministres précisera les modalités de cette collaboration.

III. DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SECURITÉ DE CÔTE D'IVOIRE

Les Parties au présent Accord, conscientes que l'Armée nationale doit éter le reflet de l'unité et de la cohésion nationales et la garante de la stabilité des institutions républicaines, se sont engagées à procéder à la restructuration et à la refondation des deux armées en vue de la mise en place de nouvelles forces de défense et de sécurité attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine.

Un mécanisme spécial de restructuration et de refondation de l'Armée sera adopté par ordonnance pour fixer le cadre général d'organisation, de composition et de fonctionnement des nouvelles Forces de Défense et de Sécurité. En conséquence, les deux Parties décident de procéder à l'unification des deux forces en présence par la création d'une structure opérationnelle intégrée.

- 3.1. La mise en place d'un Centre de commandement intégré (CCI)
 - 3.1.1. Dans un esprit de cogestion des questions liées à la Défense et à la Sécurité, les deux (o2) Parties ex-belligérantes conviennent de créer un Centre de commandement intégré chargé d'unifier les forces combattantes en présence et de mettre en oeuvre les mesures de restructuration des Forces de Défense et de Sécurité de the Ivory Coast.
 - 3.1.2. Le Centre de commandement intégré adoptera son organigramme et sera placé sous le commandement conjoint du Chef d'Etat Major Général des FANCI et du Chef d'Etat Major des FAFN. Il sera paritairement composé d'Officiers désignés par les deux (02) Chefs d'Etat Major.
 - 3.1.3. Le Centre de commandement intégré aura pour missions essentielles:
 - la contribution à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité;
 - la mise en oeuvre du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR), sous la supervision des Forces impartiales;
 - l'opérationnalisation des tâches militaires et de sécurité liées au processus de sortie de crise;

- la sécurisation des audiences foraines, des opérations d'identification, ainsi que la sécurité du processus électoral;
- la mise en place d'unités militaires et paramilitaires mixtes;
- la coordination des mesures visant à garantir la protection et la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.
- 3.2. Du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion
 - 3.2.1. Les Parties au présent Accord conviennent de procéder, dans les meilleurs délais, au désarmement des forces en présence conformément aux recommandations des Accords de Linas-Marcoussis et aux modalités prévues dans les accords militaires suivants:
 - Le Plan Conjoint des Opérations du DDR (PCO) signé le 09 janvier 2004 et actualisé lors du séminaire sur le désarmement organisé du 02 au 06 mai 2005 à Yamoussoukro sous l'égide de la médiation Sud-Africaine;
 - Le Programme national de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR/RC) et son chronogramme, adoptés le 9 juillet 2005 à Yamoussoukro;
 - Les conclusions de la séance de travail tenue à Yamoussoukro le samedi 14 mai 2005 entre les Chefs d'Etat-major (CEM) des FDS et des FAFN
 - 3.2.2. Les Parties conviennent d'accélérer le démantèlement et le désarmement des milices.
 - 3.2.3. Les Parties conviennent d'accélérer le processus de regroupement sur les dix sept (17) sites préalablement localisés et d'exécuter le chronogramme du PNDDR actualisé.
- 3.3. Le Service civique
 - 3.3.1. Les deux (O2) Parties conviennent que le Service civique, destiné à encadrer toute la jeunesse de the Ivory Coast et à la former en vue d'un emploi, accueillera également tous les jeunes qui se sont familiarisés avec le maniement des armes pour les besoins de la guerre, dans le but de les encadrer et de les former pour de futurs emplois civils ou militaires.

3.3.2. L'organisation et le fonctionnement du Service civique seront définis par décret pris en Conseil des Ministres.

IV. DE LA RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET DU REDEPLOIEMENT DE L'ADMINISTRATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

- 4.1. Fermement déterminées à parvenir à la normalisation politique et institutionnelle en the Ivory Coast, les Parties au présent Accord s'engagent à restaurer l'autorité de l'Etat et à redéployer l'administration et tous les services publics sur l'ensemble du territoire national.
- 4.2. Le redéploiement de l'administration et des services publics se fera par l'ensemble des ministères concernés, sous l'autorité du Premier Ministre, dès la suppression de la zone de confiance et l'établissement des postes d'observation. Le redéploiement de l'administration concernera l'ensemble des services publics, y compris les services sociaux de base, notamment ceux de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.
- 4.3. La désignation des responsables des principaux services administratifs se fera après concertation entre les deux Parties.
- 4.4. Les Forces de Police et de Gendarmerie, comprenant les 600 éléments issus de l'Accord de Pretoria, seront chargées d'assurer la sécurité de l'ensemble du corps préfectoral et des services techniques déployés.

V. DU CADRE INSTITUTIONNEL D'EXECUTION

5.1. Les deux (O2) Parties au Dialogue Direct exerçant un contrôle effectif, administratif et militaire, de part et d'autre de la zone de confiance, conscientes de leurs hautes responsabilités dans le fonctionnement de l'Etat et déterminées à parvenir à une normalisation politique et institutionnelle fondée sur la gestion concertée du pouvoir politique et la réconciliation nationale, décident de mettre en place un nouveau cadre institutionnel d'exécution.

5.2. Le Gouvernement de transition travaillera dans un esprit de concertation permanente, de complémentarité et d'ouverture aux autres forces politiques de the Ivory Coast pour aboutir à la réunification de la the Ivory Coast, au désarmement et à l'organisation d'élections ouvertes, transparentes et démocratiques, tels que prévus dans les différents accords et résolutions relatifs à la sortie de crise.

VI. MESURES VISANT A CONSOLIDER LA RECONCILIATION NATIONALE, LA PAIX, LA SECURITE ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

Afin de consolider la paix, la réconciliation nationale et la libre circulation des personnes et des biens, les Parties au Dialogue direct conviennent des mesures ci-après:

6.1. De l'embargo sur l'importation des armes

- 6.1.1. Les deux Parties au Dialogue direct conviennent de demander au Conseil de Sécurité des Nations Unies, avec le concours du Facilitateur et de la CEDEAO, la levée de l'embargo sur les armes qui pèse sur la the Ivory Coast dans un délai de trois mois après l'organisation de l'élection présidentielle.
- 6.1.2. Elles conviennent aussi de demander au Conseil de Sécurité de l'ONU, avec le concours du Facilitateur et de la CEDEAO, une autorisation spéciale immédiate d'importer les armements légers nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publique, sous le contrôle du Centre de commandement intégré visé dans le paragraphe 3.1. ci-dessus.

6.2. De la zone de confiance

6.2.1. Les deux Parties au Dialogue direct, dans le but de permettre la libre circulation des biens et des personnes, conviennent de demander aux Forces impartiales de la Licorne et de l'ONUCI la suppression de la zone de confiance, conformément au paragraphe A.4. du document portant «Gestion de la zone de confiance», dénommé Le «Code 14».

- 6.2.2. A titre transitoire, une ligne imaginaire, dite ligne verte, allant d'Est en Ouest suivant la ligne médiane de la zone de confiance, sera établie et sera jalonnée par des postes d'observation installés sur les axes d'infiltration. Les postes d'observation seront occupés par les Forces impartiales et seront réduits de moitié tous les deux mois jusqu'à leer suppression totale.
- 6.2.3. Des unités mixtes, composées paritairement des membres des FAFN et des FDS et chargées d'assurer les missions de police et de sécurité, seront déployées dans la zone de confiance. Ces unités seront supprimées avec la réforme et la restructuration de l'Armée.

6.3. De la loi d'amnistie

Afin de faciliter le pardon et la réconciliation nationale et de restaurer la cohésion sociale et la solidarité entre les Ivoiriens, les deux Parties au Dialogue direct conviennent d'étendre la portée de la loi d'amnistie adoptée en 2003. A cet effet, elles ont décidé d'adopter, par voie d'ordonnance, une nouvelle loi d'amnistie couvrant les crimes et délits relatifs aux atteintes à la sûreté de l'État liés aux troubles qui ont secoué la the Ivory Coast et commis entre le 17 septembre 2000 et la date d'entrée en vigueur du présent Accord, à l'exclusion des crimes économiques, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

6.4. Des sanctions

Les Parties au présent Accord conviennent de saisir l'Union Africaine, par l'intermédiaire de la CEDEAO, pour demander au Conseil de Sécurité des Nations Unies la levée immédiate des sanctions individuelles frappant les acteurs de la crise ivoirienne.

6.5. Du Programme d'aide au retour des déplacés de la guerre

Dans la perspective de la réconciliation nationale et de la normalisation politique et institutionnelle, les Parties au Dialogue direct conviennent de mettre en place, dans les meilleurs délais, un Programme d'aide au retour des déplacés de la guerre. Ce Programme vise à assurer la reinsertion sociale des personnes et des familles qui ont abandonné leur domicile ou leurs biens du fait de la guerre. Les deux (2) Parties conviennent de donner au Ministère technique concerné les moyens de mise en oeuvre de ce Programme.

6.6. Du Code de bonne conduite

En raison de l'impérieuse nécessité d'apaiser et de moraliser la vie publique, d'instaurer un nouvel environnement politique en the Ivory Coast et d'éviter toute interprétation partisane et démagogique du présent Accord, les Parties s'engagent à observer un code de bonne conduite.

- 6.6.1. Les Parties s'engagent à organiser une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des populations vivant en the Ivory Coast, afin de les amener à adhérer pleinement au processus de sortie de crise et de réconciliation nationale.
- 6.6.2. Elles s'interdisent toute propagande, notamment médiatique, tendant à nuire à l'esprit de la cohésion et de l'unité nationales. Elles font appel à la presse nationale et internationale pour qu'elle accompagne, de manière constructive, la consolidation de la paix et l'esprit de tolérance.
- 6.6.3. Les Parties s'engagent à entretenir entre elles un esprit de dialogue permanent basé sur la confiance mutuelle, à s'abstenir de toute attitude belligérante et outrageante et à appeler leurs militants respectifs à adopter des comportements empreints de respect et de retenue.
- 6.6.4. Elles conviennent de conjuguer leurs efforts en vue de renforcer l'éthique et la moralité républicaines au sein de leurs forces respectives, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine. Elles s'engagent à conduire leurs forces respectives à travailler ensemble en bonne intelligence.
- 6.6.5. Les Parties s'interdisent toute utilisation abusive et contraire à l'esprit du présent Accord de la société civile et des organisations syndicales.

VII. DES MECANISMES DE SUIVI ET DE CONCERTATION

Aux fins du suivi du présent Accord et de la poursuite du Dialogue direct, les Parties conviennent de créer un Cadre permanent de concertation (CPC) et un Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA).

7.1. Le Cadre permanent de concertation (CPC)

Le Cadre permanent de concertation est un organe de veille et de Dialogue permanent dans le but de renforcer la cohésion nationale. Il est composé ainsi qu'il suit:

- Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République;
- Monsieur Guillaume K. SORO, Secrétaire général des Forces Nouvelles;
- Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président du RDR;
- Monsieur Henri Konan BEDIE, Président du PDCI;
- Monsieur Blaise COMPAORE, Président en exercice de la CEDEAO, en sa qualité de Facilitateur.

Hormis le Président Laurent GBAGBO et le Président en exercice de la CEDEAO, les autres membres du CPC ont rang de Président d'institution.

Le CPC est compétent pour examiner toute question relative au présent Accord.

7.2. Le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA) Le Comité d'évaluation et d'accompagnement est chargé de l'évaluation périodique de la mise en oeuvre des mesures prévues dans le présent Accord. Il est également chargé de suggérer toutes dispositions pratiques et nécessaires à la bonne exécution du présent Accord.

Il est composé ainsi qu'il suit:

- Président: le Facilitateur ou son Représentant;
- Membres: trois (3) représentants pour chacune des deux (02) Parties signataires;

Les deux Parties conviendront, d'un commun accord, de l'élargissement du CEA à d'autres membres de la classe politique ivoirienne. En outre, le Facilitateur fera appel à tout autre observateur, représentant de pays et d'organisations internationales ou interafricaines qu'il jugera nécessaire.

Le CEA est présidé par le Facilitateur ou son représentant. Il se réunit au moins une fois par mois en session ordinaire et, en tant que de besoin, en session extraordinaire, sur convocation de son Président. Aux fins de l'exécution de sa mission, le CEA rendra compte au CPC de la mise en oeuvre de l'Accord et en informera le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

VIII. DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

- 8.1. Les Parties s'engagent à s'en remettre à l'arbitrage du Facilitateur en cas de litige sur l'interprétation ou la mise en oeuvre du présent Accord.
- 8.2. Les Parties conviennent de demander des troupes militaires africaines supplémentaires pour participer à la mission de paix des Forces impartiales en the Ivory Coast.
- 8.3. Le chronogramme joint au présent Accord en fait partie intégrante. Les Parties conviennent d'exécuter les opérations convenues conformément à ce chronogramme.
- 8.4. Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature par les Parties. Les Parties conviennent de demander au Facilitateur, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO, de saisir, par le biais de l'Union Africaine, le Conseil de Sécurité des Nations Unies aux fins d'entériner le présent Accord.

Fait à Ouagadougou, le 04 mars 2007

Laurent GBAGBO

Président de la République de the Ivory Coast

Guillaume Kigbafori SORO

Secrétaire général des Forces Nouvelles de la République de the Ivory Coast

Blaise COMPAORE

Président du Burkina Faso,

Président en exercice de la CEDEAO,

Facilitateur

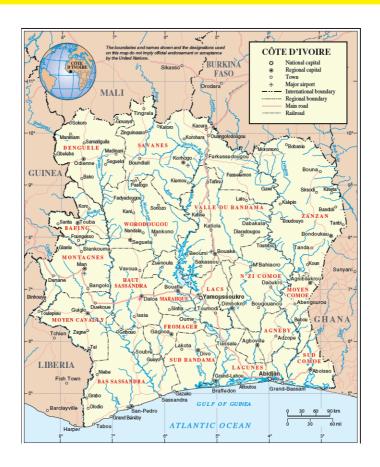
- 1. Signature de l'Accord politique de Ouagadougou Jour J
- 2. Mise en place du Centre de commandement intégré Commence deux (02) semaines après le jour J
- 3. Mise en place du cadre institutionnel d'exécution Se fait quatre (04) semaines après la signature de l'Accord.

- 4. Formation du Gouvernement se fait cinq (05) semaines après la signature de l'Accord
- Suppression de la zone de confiance et mise en place des unités mixtes Commencent une (o1) semaine après la formation du Gouvernement
- 6. Démantèlement des milices Commence deux (02) semaines après la formation du Gouvernement et dure deux semaines
- 7. Annexe.

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE OUA-GADOUGOU

- Regroupement (rassemblement par unité des ex-combattants dans les sites de regroupement et stockage des armes sous la supervision des Forces Impartiales)
- Redéploiement de l'Administration
- Début des audiences foraines Commencent deux (02) semaines après la formation du Gouvernement et durent trois (03) mois 8. Enrôlement en vue de l'inscription sur la liste électorale et de l'identification commence un (01) mois après le début des audiences foraines
 - 9. Unification des forces en présence et enrôlement pour le Service civique Commence quinze jours après le début de l'enrôlement
- 10. Etablissement et distribution des nouvelles cartes nationales d'identité et des cartes d'électeurs à partir de la liste électorale Commencent à l'adoption officielle de la liste électorale définitive
- 11. Fin du processus DDR et organisation des élections

ANNEXE III. CARTE DE CÔTE D'IVOIRE



ICIP WORKING PAPERS - SUBMISION GUIDELINES

1. International Catalan Institution for Peace (ICIP):

The principle purpose of the ICIP is to promote a culture of peace in Catalonia as well as throughout the world, to endorse peaceful solutions and conflict resolutions and to endow Catalonia with an active role as an agent of peace and peace research.

2. Objectives of the Publication:

The ICIP wants to create an open forum on topics related to peace, conflict and security. It aims to open up debate and discussion on both theoretical and contemporary issues associated with the pursuit and maintenance of peace in our world. It strives to connect an eclectic group of voices including career academics, PhD students, NGO representatives, institutional representatives, and field workers and field writers to celebrate ground-breaking and constructive approaches to peace and conflict resolution.

3. Scope of the Publication (List of Themes):

The ICIP is interested in works related to peace, conflict and security research. It aims to provide an innovative and pluralist insight on topics of methodology of peace research, the history and development of peace research, peace education, peace-keeping and peace-creating, conflict resolution, human security, human rights, global security, environmental security, development studies related to peace and security, international law related to peace, democracy, justice and equality, disarmament, gender, identity and ethics related to peace, science and technology associated with peace and security.

4. Audience:

The ICP aims to provide accessible, valuable and well-researched material for all those interested in the promotion of peace. Our audience in-

cludes fellow academics and researchers, student of peace and security, field workers, institutional and governmental representatives as well as the general public.

5. The review process:

ICIP WP is a peer reviewed publication. Submissions should be sent directly to the series editor (recerca.icip@gencat.cat), who will check whether the paper meets the formal and general criteria for a working paper and will commission a review.

6. Who may submit working papers:

- a. The main criterion for the submission of Working Papers is whether this text could be submitted to a good academic journal.
- b. ICIP staff and other fellows and visitors affiliated with the ICIP are expected to submit a working paper related to their research while at the ICIP.

7. Submission System:

All submissions can be made to the ICIP, e-mail address recerca.icip@ gencat.cat with "Working Papers – submission" in the subject line.

For a complete version of the ICIP WP submission guidelines, please visit the publications section of the website *www.icip.cat*.

Una versió completa i en català d'aquests criteris de sumbissió de texts la trobareu a la secció de publicacions del lloc web *www.icip.cat*.

Una versión completa y en castellano de estos criterios de sumisión de textos se encuentra en el apartado de publicaciones de la página web *www.icip.cat*.

PROCHAINS NUMÉROS DE LA SÉRIE ICIP WORKING PAPERS

Working Paper 2010/1: Territorial Autonomy and Self-Determination Conflicts. Opportunity and willingness. cases from Bolivia, Niger and Thailand, par Roger Suso.

NUMÉROS PUBLIÉS DE LA SÉRIE ICIP WORKING PAPERS

Working Paper 2009/8: *Indigenous People's Mobilization and their Struggle for Rights in Colombia*, par Farid Samir Benavides.

Working Paper 2009/7: A Critical Application of Securitization Theory: Overcoming the Normative Dilemma of Writing Security, par Catherine Charrett.

Working Paper 2009/6: Bringing actors and violent conflict into forced migration literature. A model of the decision to return, par Inmaculada Serrano.

Working Paper 2009/5: The Quest for Regulating the Global Diamond Trade, par Franziska Bieri.

Working Paper 2009/4: *Hezbollah's identities and their relevance for cultural and religious IR*, par Pol Morillas Bassedas.

Working Paper 2009/3: Eleccions pacífiques a Costa d'Ivori a finals del 2009? Avenços i obstacles de la construcció de pau al país ivorià, par Albert Caramés.

Working Paper 2009/2: Prohibició de submissió a nou judici – regla del ne bis in idem – en el sistema interamericà de drets humans i en el dret comparat, par Priscila Akemi Beltrame.

Working Paper 2009/1: Conflict prevention and descentralized governance, par Rafael Grasa et Arnau Gutiérrez Camps.